



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

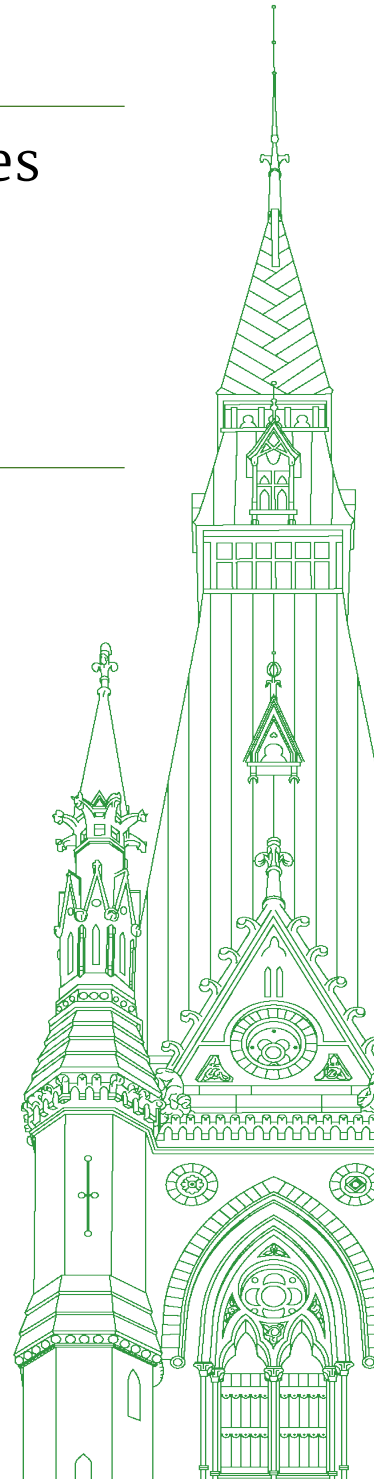
Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 029

Le mercredi 25 mars 2026

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 25 mars 2026

• (1620)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): Bonjour, chers collègues.

Je déclare la séance ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la 29^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Je tiens d'abord à reconnaître que nous sommes réunis sur le territoire ancestral et non cédé du peuple algonquin anishinabe, et à exprimer ma gratitude de pouvoir mener les importants travaux du Comité sur les terres dont le peuple algonquin est le gardien depuis des temps immémoriaux.

[Français]

Conformément à l'article 108 du Règlement, le Comité se réunit pour commencer son étude sur la pêche récréative et traditionnelle aux coques. La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de poursuivre, j'aimerais demander à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices écrites sur les cartes qui se trouvent sur la table devant eux. Ces mesures ont été mises en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son, ainsi que pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, et notamment les interprètes.

Conformément à la motion de régie interne, je tiens à informer les membres du Comité que tous les témoins qui comparaissent en mode virtuel ont effectué les tests de connexion requis avant la tenue de réunion.

[Français]

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

En ce qui concerne l'interprétation, si vous participez à la réunion au moyen de l'application Zoom, vous pouvez choisir, au bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais et le français. Si vous êtes dans la salle, vous pouvez utiliser l'écouteur et choisir le canal désigné.

Je rappelle que toutes les observations des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence.

[Traduction]

Les membres du Comité qui se trouvent dans la salle doivent lever la main s'ils souhaitent prendre la parole. Quant à ceux qui utilisent Zoom, ils doivent se servir de la fonction « Lever la main ».

[Français]

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins. Nous accueillons Dorina Allard, pêcheuse; Gaston Bourdages, pêcheur; et, par vidéoconférence, Ghislain Roberge, pêcheur. Nous allons commencer par les déclarations d'ouverture des témoins, pour au plus cinq minutes chacun.

Madame Allard, vous avez la parole.

Dorina Allard (pêcheuse, à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'offrir l'occasion de témoigner devant vous de l'importance de l'ouverture de nouvelles zones de pêche aux coques dans la baie des Chaleurs.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est d'abord comme femme de 65 ans, mais surtout comme fille, sœur et mère issue d'une longue lignée de pêcheuses et de pêcheurs de coques de la baie des Chaleurs. J'ai commencé à pêcher les coques toute petite avec mon père, mes frères et mes sœurs dans le secteur de Saint-Omer, zone de pêche aux coques fermée actuellement. Pour nous, la pêche aux coques, ce n'était pas seulement une activité, c'était un rituel familial. C'était une école de patience, de respect pour la mer, et surtout une façon de comprendre que les ressources naturelles sont empruntées aux générations qui suivent.

Aujourd'hui, plus de 60 ans plus tard, je pêche avec mes enfants, mes sœurs, mes frères, mes nièces, mes neveux, leurs enfants, ainsi qu'avec des amis. Cependant, cette fois, une chose a changé: la région de Miguasha n'est plus ce qu'elle était. Il y a énormément de monde et beaucoup de récoltes sur une surface trop petite avec peu d'accès à la mer. Quand un écosystème commence à montrer des signes d'essoufflement, ce sont nos traditions, notre culture et notre avenir qui sont menacés. Les pêcheuses et les pêcheurs de Saint-Omer ayant un accès à la mer, tout comme moi, peuvent partir de leur rive et se rendre au site où la pêche est permise à Miguasha, mais doivent marcher environ deux kilomètres aller-retour avec le matériel requis et leur récolte et traverser le courant de l'estuaire de la rivière Nouvelle avec prudence, selon le courant et les marées montantes. La région de Miguasha est située à quelques kilomètres du Nouveau-Brunswick, où ces rives voisines permettent la pêche aux coques.

Je ne parle pas seulement en tant que personne attachée à ce lieu, je parle aussi en tant que témoin des changements qui s'accumulent d'année en année. Nous voulons tous continuer à profiter de cette ressource, mais, pour ce faire, il faut agir avec intelligence et prudence. C'est pourquoi j'appuie pleinement — et je demande votre appui là-dessus — l'ouverture de nouvelles zones de pêche aux coques dans la baie des Chaleurs.

Ouvrir de nouveaux secteurs, ce n'est pas ouvrir la porte à l'abus. C'est, au contraire, un geste de protection. Cela permettrait d'alléger la pression sur le banc de Miguasha, qui ne peut plus soutenir à lui seul toute la demande. Cela permettrait aussi de mieux répartir les pêcheuses et les pêcheurs pour éviter la surexploitation d'un seul endroit. Cela permettrait aussi de préserver l'équilibre écologique de la baie afin que la ressource reste abondante et en santé, et de garantir que nos traditions perdurent sans mettre en péril les générations futures.

Ce que je souhaite, ce n'est pas de changer nos habitudes, mais de leur donner une chance de survivre. Je souhaite que tout enfant puisse, comme moi jadis, sentir la joie simple de découvrir une coque sous ses doigts, de remplir un petit seau et ensuite de partager un repas qui goûte la mer et la fierté.

Cependant, pour que cette tradition continue, il faut que nous soyons responsables, et la responsabilité, aujourd'hui, passe par une décision collective: diversifier nos zones de pêche pour protéger celles qui existent déjà.

La baie des Chaleurs est vaste. La ressource est là. Nous devons simplement la gérer avec sagesse, en ouvrant de nouveaux espaces, en respectant les cycles naturels et en veillant ensemble à ce que la pêche aux coques demeure une richesse écologique, culturelle et familiale.

Je vous remercie de votre écoute, et surtout de l'attention que vous portez à l'avenir de notre baie, de nos communautés francophones, anglophones et autochtones, et de nos traditions.

• (1625)

Ensemble, nous pouvons nous assurer que la pêche aux coques reste vivante, durable et accessible pour toutes les générations qui suivront.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Allard.

Nous allons maintenant entendre M. Bourdages pour cinq minutes ou moins.

Gaston Bourdages (pêcheur, à titre personnel): Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que tous les membres du Comité.

Levez la main si vous avez déjà pêché des coques. Je vois que c'est seulement deux personnes sur à peu près une vingtaine. Je vous ai apporté un spécimen réel de coque qui a été pêché dimanche matin. Je peux le faire circuler autour de la table pour que vous puissiez voir de quoi ça a l'air. C'est un mollusque sinupallié protégé par une coquille équivalve aplatie qui est très sensible. On le retrouve enfoncé dans le sable vaseux jusqu'à 90 centimètres de profondeur. Il est récolté soit avec une pelle, soit avec une bêche. Parfois, il y a des gens qui utilisent des siphons pour le récolter. Cette espèce vit dans les sédiments sableux des littoraux exposés aux marées des côtes sud des États-Unis jusqu'au Canada et le long de certains littoraux européens, notamment la mer des Wadden.

Le Répertoire du patrimoine culturel du Québec a fait un résumé: quelque 350 secteurs coquilliers étaient répertoriés en 2016, et la pêche aux coques était ouverte sur seulement 87 sites. Dans le secteur dont on parle, ma voisine et moi-même, dans la baie des Chaleurs, on a 48 secteurs de pêche possibles, et il y en a 41 de fermés. Il y a donc seulement sept zones où la pêche aux coques est permise. Dans un article intitulé « Des coques qui ont la cote », le journal *La Presse* a comparé les coques au sirop d'érable, aux bleuets et aux canneberges comme mets régional. Donc, si vous arrêtez la chasse au caribou pour les Autochtones dans le Grand Nord ou la récolte de bleuets et de canneberges au Lac-Saint-Jean, ça va être la panique. Pourtant, pour ce qui est de la pêche aux coques, la panique n'est pas encore là.

Passons maintenant à l'assainissement des eaux. Il y a plus de 35 ans, la pêche aux coques n'avait aucune restriction et tous les secteurs étaient accessibles. Pourtant, il n'y avait aucun traitement des eaux usées des villes et des municipalités. Aujourd'hui, je ne comprends pas: toutes les villes ont un système de traitement des eaux usées, mais 41 sites de pêche sont fermés sur 48. En tant qu'ingénieur, j'ai participé à la réalisation d'au moins 80 % de l'assainissement des eaux du sud de la Gaspésie. Sur ma carte, vous voyez la baie des Chaleurs, en bleu, et le Nouveau-Brunswick. Toutes les municipalités ont eu leur système d'égouts sanitaires, sauf la municipalité de Caplan.

La revue *Magazine Gaspésie* a fait un article de trois pages intitulé « Effervescence printanière ». Je vais vous lire un extrait qu'un de mes voisins, M. André Babin, a écrit dans cette revue:

Pour nous, la cueillette de coques (aussi appelées « clams ») se fait tôt en avril, dans le temps de Pâques. Ma famille habite sur la pointe aux Pirates, à Bonaventure. Aussitôt que les glaces ont quitté le plaqué, mon père, mes frères et moi partons avec un petit traîneau, des seaux et des pelles, et traversons le barchois qui est encore recouvert de glace. Nous emportons avec nous des paniers en osier fabriqués par les Mi'gmaqs de Gesgapegiag, que nous appelons communément paniers à patates dans le secteur. Ils sont très pratiques puisque l'eau peu[e] s'écouler.

Donc, c'est un attrait familial qui est encore là aujourd'hui.

Parlons maintenant de la pêche commerciale. Un de mes confrères était ministre du Développement régional au gouvernement provincial. Il a fait une étude pour monter un projet pour implanter une usine qui pouvait récolter 150 tonnes de coques et créer 110 emplois avec un investissement de 4 millions de dollars. C'était dans les années 2004 et 2005 et, malheureusement, il a perdu ses élections et le dossier est tombé sur une tablette.

J'avais relevé les techniques du CIRADD, soit le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable, qui va faire une présentation.

Le comité ZIP de la baie des Chaleurs, qui évalue différentes questions environnementales, a fait une étude en 2007, 2008 et 2009. Dans le coin de Bonaventure, en 2007, 120 cueilleurs ont récolté 168 000 coques, contre 112 000 coques en 2008 et 69 000 en 2009. L'étude avait pour but de vérifier la validité d'ouvrir le secteur de pêche.

Il y a eu un document qui a été écrit et sa conclusion disait qu'on pouvait ouvrir le secteur de pêche aux coques, avec un comité chapeauté par Pêches et Océans Canada. Pêches et Océans Canada n'a jamais formé ce comité. On est en 2026 et on aurait pu pêcher les coques depuis 2012 sur ce site si ce document avait été respecté.

• (1630)

Passons au comparatif avec la Côte-Nord...

Le président: Monsieur Bourdages, le temps de parole est bien-tôt écoulé. Il vous reste 30 secondes. Si vous pouviez finir, ce serait bien.

Gaston Bourdages: D'accord.

Sur la Côte-Nord à Mingan, mon confrère Guy Vigneault, qui siège à un comité des associations portuaires du Canada, a reçu une lettre datée du 15 mars de cette année qui l'informe qu'après l'étude qui a été faite sur la zone coquillière de Mingan, cette zone va être rouverte. On voulait transmettre cette bonne nouvelle.

Selon mon expérience, la pêche aux coques est une expérience d'une vie pour les résidents du littoral, pour un Gaspésien. Tous les Gaspésiens ont participé à cette activité au moins une fois dans leur vie. Mon expérience a débuté quand j'étais très jeune, à 10 ans, avec mon père, mes cousins et mes oncles. Nous récoltions des coques pour le jour de Pâques. Tout le monde de la région voulait des coques pour Pâques. La discussion dans le village tournait autour de cette question: « As-tu des coques? », et le partage de la récolte avait lieu. D'année en année, le cérémonial de la pêche aux coques se répétait. Que de souvenirs! Nous étions vêtus drôlement, il faisait froid, nous avions les pieds gelés. Le premier qui récoltait une coque criait: « J'ai une coque! », et tout le monde allait pêcher à côté de lui.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bourdages. Nous devons continuer.

Nous passons maintenant à M. Roberge pour cinq minutes ou moins.

Ghislain Roberge (pêcheur, à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, merci beaucoup de me laisser la chance de témoigner devant le Comité sur l'importance de l'ouverture de nouvelles zones de pêche aux coques dans la baie des Chaleurs.

Je vais vous parler comme je suis. Moi, ça fait longtemps que je marche dans la vase de la baie des Chaleurs. J'ai grandi en face de la mer, avec une vue sur un « plaqué » de pêche aux coques. J'ai commencé à pêcher des coques avec mon père, j'avais à peine cinq ans. Je me souviens qu'il me montrait comment faire ça comme du monde, avec respect pour la mer puis la nature. Toute ma vie, j'ai ramassé des coques. Par chez nous, pêcher des coques, c'est une affaire de famille, de traditions et de souvenirs. Ça fait partie de nous autres, de nos Gaspésiens et de notre mer.

Plus tard, ça a été à mon tour de le faire avec ma fille et, après ça, avec mon petit-fils Raphaël. J'ai fait une minipêche aux coques et je l'ai vu faire ses premières traces dans la vase, tout fier de le faire tout seul. C'est là que je me suis revu petit gars, avec mon père à côté de moi, puis j'ai compris que c'était important de garder ça vivant et qu'il ne fallait pas que ça se perde, cette tradition-là.

Aujourd'hui, si je prends la peine de vous parler, c'est parce que j'aimerais qu'on ouvre de nouvelles zones de pêche aux coques dans la baie. Ce n'est pas pour tout vider ni pour faire n'importe quoi; c'est pour répartir la pression, pour laisser respirer les secteurs fatigués et pour s'assurer que ceux qui viendront après nous autres pourront encore profiter de la mer comme nous l'avons fait.

La baie, nous la connaissons: elle coule dans nos veines. Nous voyons quand ça va bien et quand ça va mal. Il y a des endroits qui

sont bons pour recommencer à produire et d'autres qui ont besoin d'une pause. Je demande juste que ce soit fait de façon intelligente, avec du monde qui connaît la mer, avec des scientifiques et avec du monde qui comprend le gros bon sens gaspésien.

Mes années de pêche sont derrière moi. Mes belles années, je les ai eues. Je le fais pour Raphaël, pour les autres qui rêvent de surveiller les marées pour trouver le bon moment pour se ramasser les pieds dans la vase, une chaudière aux mains, puis respirer l'air salin. Je veux que cette tradition-là continue et qu'on puisse continuer à vivre ça.

Ouvrir de nouvelles zones, c'est donner un second souffle à une activité qui fait partie de qui on est.

Merci de m'avoir écouté, et merci de penser à l'avenir de notre baie, de notre monde et de nos jeunes.

• (1635)

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Sur ce, nous allons commencer notre première série de questions.

Monsieur Small, à vous la parole pour un total de six minutes, je vous prie.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Bourdages, vous avez évoqué l'absence de restrictions sur la pêche aux coques depuis 35 ans, à une époque où la protection de nos écosystèmes marins et de nos zones côtières était loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui. Pensez-vous que l'écosystème côtier local est plus sain et qu'il devrait constituer un obstacle moindre à l'ouverture de zones à la pêche aux coques qu'il y a 35 ans, grâce à la protection de l'environnement, à la gestion des déchets et à tout le reste?

[Français]

Gaston Bourdages: Je vous remercie de la question. C'est un domaine très particulier qui est abordé dans la question que vous posez. La science peut répondre à ça, mais voici ce que j'en comprends.

Il y a 35 ans, il n'y avait aucun site d'assainissement des eaux usées et ça allait directement à la mer. Présentement, sur tout le littoral de la baie des Chaleurs, sur 12 municipalités, dont Carleton-sur-Mer, Saint-Omer, Nouvelle, Maria, Bonaventure, New Richmond, New Carlisle et Paspébiac, une seule municipalité n'a pas d'usine d'assainissement des eaux.

Toutes les autres ont des bassins qui traitent les effluents humains. On dit qu'on est pollué, mais on a dépollué le système depuis 35 ans. Le problème, c'est que, quand vient le temps de faire l'analyse des eaux, l'argent de Pêches et Océans Canada n'est pas là. C'est ça, le problème. Il faut prendre des échantillons et les analyser pour voir si ça a de l'allure ou non.

À preuve, le comité ZIP l'a fait en 2007, 2008 et en 2009. La recommandation était de former un comité de travail pour voir à l'ouverture de la zone coquillière, mais ça n'a pas eu lieu.

[Traduction]

Clifford Small: Par ailleurs, monsieur Bourdages, il existe un processus en quatre étapes dans les Maritimes et un processus en cinq étapes au Québec que les régions doivent suivre pour que de nouvelles zones soient ouvertes, ou même pour que les zones déjà ouvertes le demeurent. Est-ce bien le cas?

• (1640)

Gaston Bourdages: Oui, c'est bien le cas.

Clifford Small: Non seulement s'agit-il d'un processus en plusieurs étapes, mais il doit en outre être coordonné entre trois ou quatre ministères différents, selon la province concernée. Comment évalueriez-vous l'efficacité de ce processus, compte tenu du fait que trois ou quatre ministères différents doivent se coordonner?

On dit souvent que les différents ministères et services administratifs n'aiment pas traiter entre eux, et que la coopération demeure problématique. Pensez-vous que cela constitue un obstacle aux possibilités de pêche aux coques?

[Français]

Gaston Bourdages: Mon cher monsieur, si vous prenez un taxi et qu'il y a quatre volants et quatre chauffeurs, vous n'irez pas loin avec ce taxi. Je pense qu'il pourrait y avoir un seul et unique comité accrédité qui ferait le suivi de l'évolution de l'étude sur la pêche aux coques.

Il y a trop d'ordres de gouvernement qui font en sorte que le dossier ne chemine pas. Dans mon secteur, on aurait pu pêcher les coques depuis 12 ans, le comité ZIP l'a prouvé. Cependant, le comité n'a pas été formé.

Qu'est-ce que nous allons faire avec ça? Est-ce que nous allons encore attendre 25 ans parce qu'on ne veut pas lever le petit doigt pour venir faire des études?

[Traduction]

Clifford Small: Je vous remercie.

Monsieur Roberge, tout d'abord, comment évalueriez-vous l'état de santé de la biomasse des coques? Ensuite, selon vous, ce type de stock fait-il l'objet d'une surpêche?

[Français]

Ghislain Roberge: Non.

[Traduction]

Clifford Small: D'accord.

Comment évalueriez-vous l'état de santé global, non pas dans des domaines spécifiques, mais d'une manière générale? Comment évalueriez-vous l'état de santé de la biomasse des palourdes, c'est-à-dire leur abondance? Est-on face à un problème de surpêche?

[Français]

Ghislain Roberge: Oui, il y en a beaucoup et elles sont toutes en santé.

[Traduction]

Clifford Small: Quelle est la problématique? Quel type de mesures souhaiteriez-vous voir mettre en place à la suite de cette étude?

[Français]

Ghislain Roberge: Nous voudrions que la pêche aux coques soit ouverte pour que nous puissions les pêcher. Elles sont bonnes, les coques. Ça a été prouvé. J'en ai mangé pendant 50 ans et je n'ai jamais été malade.

[Traduction]

Clifford Small: Comment se fait-il que l'ancienne ministre des Pêches, qui était également la députée de votre circonscription, n'ait pas réussi à régler ce genre de problèmes au cours des dix années où elle a représenté votre région?

[Français]

Ghislain Roberge: On ne voulait pas faire l'analyse des eaux. On ne voulait pas s'en occuper.

[Traduction]

Clifford Small: D'accord, je vois. Merci beaucoup.

[Français]

Le président: Merci beaucoup. Je suis désolé, mais le temps est écoulé.

[Traduction]

Merci beaucoup, monsieur Small.

Sur ce, nous allons à présent céder la parole à M. Klassen pour un total de six minutes.

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Merci beaucoup.

C'était intéressant d'entendre parler des traditions de vos communautés. Il va sans dire que nous souhaitons tous veiller à ce que ces traditions se perpétuent au sein des prochaines générations.

Comme vous l'avez laissé entendre, madame Allard, vous souhaitez vous assurer que vos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants puissent continuer à vivre dans cette région. Vous avez brièvement évoqué ce que ces traditions représentent pour vous dans l'éducation des enfants, notamment. Pourriez-vous nous en dire davantage sur la pêche traditionnelle aux coques, et sur ce qu'elle signifie pour vous et votre communauté?

[Français]

Dorina Allard: C'était une évidence. Les coques étaient dans notre cour, donc c'était un geste naturel d'aller les pêcher, d'abord parce que c'est délicieux, accessible et gratuit. C'est une bonne source alimentaire pour les résidents des deux côtés de la baie des Chaleurs. Moi, je suis vraiment au bout de la baie des Chaleurs, là où elle se ferme, près de Campbellton.

Moi, j'ai toujours pêché à Saint-Omer, et je continue de le faire. Je vais dans la zone permise, mais il faut que je fasse un bon bout de chemin à pied avec tout le matériel. J'adore ça, marcher dans la mer, ce n'est pas vraiment un problème. Cependant, ce serait bien qu'on élargisse la zone, parce qu'à Miguasha, il y a la rivière Nouvelle qui passe, et ça peut être imprudent pour les gens qui ne connaissent pas ça. À marée basse, il n'y a pas vraiment de problème, mais, si on reste un peu trop longtemps, des fois, il faut se dépêcher de revenir.

Ça a été naturel d'y aller avec ma famille et, après ça, avec mes enfants, et nous continuons d'y aller. Ce n'est pas juste ma descendance. Je pêche encore. Avril s'en vient, et c'est le bon moment. Comme un autre témoin le disait, à Pâques, nous mangeons des coques, et il y a beaucoup de gens qui vont en pêcher. Il y a très peu d'accès à la mer, par contre. Il y a plein de voitures le long de la route et les gens de Miguasha passent tous sur une terre privée, parce qu'il n'y a personne qui reste là. Par contre, ce serait bien qu'il y ait un peu plus d'accès pour continuer ces traditions qui existent depuis la nuit des temps, avec les communautés micmaques, qui sont tout près de chez nous.

Moi, j'habite Maria. On a une communauté à Gesgapegiag et une autre à Listuguj, qui sont toutes proches de la baie des Chaleurs. La rivière Restigouche se déverse dans la baie des Chaleurs. Ce sont des pratiques ancestrales et on espère qu'elles durent. Moi non plus, je n'ai jamais vraiment entendu parler d'empoisonnement ou de quoi que ce soit de la sorte. Alors, on s'interroge là-dessus.

• (1645)

[Traduction]

Ernie Klassen: Merci beaucoup.

Je m'interroge également sur l'évolution des stocks de palourdes et de coques. Comment évalueriez-vous la situation actuelle? Les stocks ont-ils diminué au fil des années?

Monsieur Bourdages, je crois que vous vouliez répondre à cette question. Allez-y, je vous prie.

[Français]

Gaston Bourdages: Il y a 41 zones sur 48 qui sont fermées. Alors, il n'y a pas de pêche dans ces zones. Qu'est-ce que les coques font? Elles grossissent. Elles ne sont pas récoltées.

À l'époque, lorsque le comité de la Société de développement de l'industrie maricole était piloté par l'ancien sous-ministre adjoint des Régions Marcel Landry, il y avait une possibilité de récolter 150 tonnes de coques par année. Malheureusement, M. Landry n'a pas mené ce dossier de récolte à terme. C'était une récolte commerciale pour laquelle on voulait ouvrir une usine de décontamination pour certaines coques qui n'étaient pas conformes aux normes.

Chez nous, quand on dit « marcher sur un plaqué », on parle de l'endroit où il n'y a plus d'eau et où il y a du sable. On voit les trous que les coques font pour respirer, et on marche dans ces trous continuellement. Alors, le volume de coques est présent. Il faut avoir vécu ça une fois dans sa vie. Je vous invite tous, en passant, à venir faire un tour ici pour voir ce que c'est réellement, aller à la pêche aux coques. Je pense que nous ne serions pas ici pour en discuter. Nous serions tous en train de pêcher des coques.

[Traduction]

Ernie Klassen: Vous avez rappelé que 41 zones sur 48 sont fermées. Pensez-vous que ces 41 zones pourraient éventuellement être rouvertes?

[Français]

Gaston Bourdages: Avec des études et des analyses conformes aux normes du gouvernement, je suis sûr qu'on pourrait rouvrir plus de 75 % de ces zones-là. La preuve, c'est que dans le cas de la zone de Bonaventure, qui est fermée, le comité ZIP a prouvé en 2009 qu'on pouvait la rouvrir par secteur. Ça n'a pas été fait, et ça fait pratiquement plus de 20 ans.

On pourrait récolter des coques depuis 2010 dans cette zone. C'est ce que le comité ZIP avait recommandé. Les coques sont encore là. L'eau change deux fois par jour avec la marée. Elle monte et elle descend deux fois par jour. Donc, la pollution... Quand on prend notre bain, on change l'eau tout de suite. L'eau est changée deux fois par jour. La coque filtre de l'eau pure tous les jours.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bourdages.

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

D'abord, je remercie mes collègues d'avoir accepté que nous débattions de ce sujet, qui est hyper important pour les gens de chez nous, la Baie-des-Chaleurs.

Je remercie M. Bourdages, Mme Allard et M. Roberge de se joindre à nous. Ça me fait tellement du bien d'entendre l'accent de la Baie-des-Chaleurs ici, à Ottawa. Je me sens moins seul.

Je suis très heureux que nous puissions aborder le sujet de la pêche aux coques, qui est vraiment important, parce qu'on m'en parle à peu près tous les mois.

Je voudrais qu'on commence la discussion en parlant du problème qui est arrivé en 1990. En 1990, il y a eu un moratoire. C'est là que le gouvernement fédéral a fermé tous les sites de pêche aux coques dans la Gaspésie pour ensuite en ouvrir quelques-uns. Je ferais un petit tour de table, d'abord, pour vous entendre.

Vous rappelez-vous c'était comment, avant? Combien de sites étaient ouverts dans la baie des Chaleurs avant les années 1990?

On peut commencer par Mme Allard ou par M. Bourdages.

• (1650)

Dorina Allard: Je n'ai jamais entendu parler de restrictions concernant la pêche aux coques, que ce soit par rapport à la quantité ou par rapport à la grosseur. Il y en avait en abondance. J'étais trop jeune, mais je me rappelle qu'il y avait même une cannerie de coques, chez Roussel, à Saint-Omer, à Robitaille. Aujourd'hui, les municipalités sont toutes fusionnées.

Alexis Deschênes: Donc, dans le temps, vous pouviez en prendre partout: à Maria, à Carleton, à Saint-Omer.

Dorina Allard: Moi, je n'avais pas besoin d'aller à Carleton, car c'était dans mon jardin. Je n'ai jamais entendu dire qu'il y avait des restrictions. Les gens, y compris mes frères, vendaient leurs coques à la cannerie pour quelques sous. Quand j'étais adolescente, ça m'arrivait de mettre une pancarte au bord du chemin avec l'inscription « coques à vendre ». Puis, je faisais un beau quatre piastres. Aujourd'hui, ça vaut pas mal plus, mais j'aime mieux les donner que les vendre.

Alexis Deschênes: Et vous, monsieur Bourdages?

Gaston Bourdages: Il n'y avait aucune restriction. On allait derrière la maison, parce que le littoral de la baie des Chaleurs, en face du nord du Nouveau-Brunswick, était ouvert à la communauté pour la pêche aux coques. Ça faisait partie du patrimoine. Aller aux coques, c'est comme aller à la chasse à la perdrix.

En Gaspésie, ce qui est agréable, c'est que chaque saison a sa particularité. Le printemps, c'est la pêche aux coques. L'automne, c'est la chasse. L'été, c'est la pêche. Aller à la pêche aux coques, ça fait partie des coutumes ancestrales des Autochtones, de nos grands-pères et de nos arrière-grands-pères. Ils nous ont inculqué d'aller à la pêche aux coques. Pourtant, le fédéral, comme vous l'avez dit, a imposé un moratoire et a tout fermé. Il a fallu se battre pour ouvrir de petits secteurs. Pourtant, aucune municipalité n'avait de site d'assainissement des eaux.

Alexis Deschênes: J'ai une question pour vous, monsieur Roberge. Vous souvenez-vous de ces belles années, à Bonaventure, quand le site était ouvert? Voulez-vous nous décrire jusqu'à quel point c'était populaire?

Ghislain Roberge: Oh, mon Dieu! Il y avait du monde partout, partout. Ça pêchait des coques. Jamais personne n'a été malade. Le Dr Jean-Marie Pitre a pratiqué à Bonaventure pendant 50 ans et jamais personne n'a dû se faire soigner pour une maladie à cause des coques. C'est une tradition pour nous autres, les Gaspésiens.

Alexis Deschênes: Il y avait combien de monde, dans vos souvenirs, sur la plage à Bonaventure quand on pouvait pêcher les coques?

Ghislain Roberge: Il y avait 200 ou 300 personnes.

Alexis Deschênes: En 1990, quand le moratoire est arrivé et que c'est devenu interdit, qu'est-ce qui s'est passé? Comment est-ce que ça a été vécu par les gens de la Gaspésie et de la Baie-des-Chaleurs?

Ghislain Roberge: Les gars y allaient pareil et se faisaient attraper.

Alexis Deschênes: Est-ce que ça vous est arrivé?

Ghislain Roberge: Oui, je me suis fait courir après par un hélicoptère.

Là, on ne peut plus y aller. On n'a plus le droit.

Alexis Deschênes: Combien de fois vous êtes-vous fait attraper dans ces années-là, après le moratoire?

Ghislain Roberge: Six ou sept fois.

Ghislain Roberge: J'ai payé de grosses amendes. C'était 250 \$ la coque.

Alexis Deschênes: Pourquoi est-ce que vous continuiez d'aller à la pêche aux coques même si vous receviez des contraventions?

Ghislain Roberge: J'aimais ça, pêcher les coques. C'était horrible. C'était plus fort que moi. J'aurais même fait de la prison pour y aller.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur Roberge.

Monsieur Bourdages, j'ai une question sur l'exemple de Saint-Siméon.

Il y a eu le moratoire, puis, après ça, un gros mouvement citoyen s'est mis en branle pour, finalement, essayer de rouvrir quelques sites. C'est comme ça qu'on a réussi à avoir quelques sites qui sont maintenant ouverts, notamment à Miguasha, de temps en temps, à Saint-Omer, ainsi qu'à Port-Daniel. Toutes ces années, il y avait une pression populaire. Les gens voulaient avoir accès aux coques parce que, justement, il y a plein d'endroits où ça pourrait se faire.

Vous avez abordé le sujet de Saint-Siméon. Pouvez-vous nous raconter un peu ce qui est arrivé et ce qui a fait que, malgré une mobilisation, un rapport qui a été fait et le comité ZIP qui a travaillé,

d'après ce que vous avez appris, on n'a pas pu ouvrir de nouveaux sites?

• (1655)

Gaston Bourdages: Je pourrais vous lire la conclusion de ce document. Pour le comité ZIP, en 2007, 120 pêcheurs avaient été sélectionnés pour pêcher des coques. Ils en ont récolté 168 000. En 2008, il y avait 80 pêcheurs. En 2009, il y avait 60 pêcheurs. Ils sont allés pêcher dans une zone que Pêches et Océans Canada disait contaminée et qui était fermée. Ils ont eu l'autorisation d'y aller. La conclusion était qu'il était prouvé que la zone pouvait être ouverte. Ça, c'est à l'ouest de Bonaventure, entre Saint-Siméon et Bonaventure.

C'est l'endroit protégé de mon ami Ghislain Roberge, où il adore aller pêcher.

Alexis Deschênes: Monsieur Bourdages, il ne me reste pas beaucoup de temps.

Donc, vous me dites que le problème, ce n'est pas que les coques étaient contaminées.

Gaston Bourdages: Non. C'est l'humain qui n'est pas capable de voir à ce que ça avance.

Dans le rapport dont j'ai parlé, il est indiqué que, afin d'assurer une permanence dans la gestion communautaire des mollusques de Bonaventure—Saint-Siméon, ainsi que d'assurer la mise en application du présent plan de gestion, le comité de promotion pour la cueillette des mollusques devra mettre sur pied une structure administrative fonctionnelle et structurée conjointement avec Pêches et Océans Canada. Ça n'a jamais été fait. Ça veut dire que ça fait 10 ans et plus qu'on perd le droit de pêcher aux coques seulement dans cette zone. Imaginez-vous donc qu'il y en a 40 autres, sur les 48, qu'on pourrait analyser et où on pourrait pêcher.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

Ça complète notre première série de questions. Nous allons maintenant commencer la deuxième.

Monsieur Généreux, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Katawiskomik—Témiscouata, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour à tous. Je suis nouveau au Comité et je remercie mes collègues de m'avoir invité aujourd'hui.

Je viens de La Pocatière. C'est sur le bord du fleuve Saint-Laurent. Par chez nous, on pêche l'anguille. Évidemment, c'est une pêche qui est en déclin parce que la ressource est moins présente, parce que les civelles se font pêcher aux États-Unis. En tout cas, il y a toutes sortes de raisons.

Monsieur Bourdages, ce que j'entends, essentiellement, c'est que Pêches et Océans Canada s'est traîné les pieds depuis 10 ou 15 ans. Le ministère n'a pas fait les études qu'il aurait dû faire, normalement, pour être capable de rouvrir des secteurs. Est-ce que je comprends bien le problème?

Gaston Bourdages: Vous avez effectivement raison. Les gens de Pêches et Océans Canada n'ont pas avancé. Ça permet aux agents des pêches de se promener plus et de donner des contraventions au lieu de mettre de l'argent pour faire les analyses pour faire l'ouverture des zones coquillières.

Bernard Généreux: Je ne sais pas si c'est Pêches et Océans Canada qui a des hélicoptères pour essayer de trouver des coupables et les poursuivre, mais au lieu de mettre de l'argent dans ces hélicoptères, on devrait mettre de l'argent pour faire des analyses de l'eau, finalement. Selon ce que je comprends, ça n'a pas été fait depuis plusieurs années.

Savez-vous si, au moment où on se parle, Pêches et Océans Canada et le ministère de l'Environnement — parce que je pense que plusieurs ministères sont concernés — se renvoient la balle, ou si c'est vraiment Pêches et Océans Canada qui ne prend pas ses responsabilités dans ce dossier?

Gaston Bourdages: Je ne peux pas vous répondre, parce que je ne suis pas assis dans leurs bureaux. Cependant, j'ai travaillé comme ingénieur civil en Gaspésie, j'ai travaillé pour Transports Canada, j'ai travaillé pour la Garde côtière canadienne, j'ai travaillé pour les commissions, et j'ai travaillé pour l'assainissement des eaux. J'étais ingénieur et je faisais la surveillance de l'équipement des installations d'assainissement des eaux des villes. Je dirais que, pour faire une analogie avec le tennis, la balle était trop grosse pour la raquette.

Bernard Généreux: Tantôt, vous disiez qu'il y avait 350 secteurs au départ. Les 350 secteurs dont vous parliez étaient-ils tous en Gaspésie?

Gaston Bourdages: C'est 300...

Bernard Généreux: Dans le document qu'on nous a remis, il y a une carte avec les mollusques. Essentiellement, c'est l'ensemble des mollusques et pas juste les coques, j'imagine. Il y en a sur la Côte-Nord, il y en a jusque chez nous. D'ailleurs, en face du Camping Rivière-Ouelle, il y a une enseigne indiquant qu'il est interdit de pêcher tout mollusque. Ce n'est donc pas seulement en Gaspésie, je pense que ça se fait aussi chez nous.

J'ai pris plusieurs notes. Vous avez dit que, parmi les 350 sites, 87 sites étaient ouverts. Vous parlez de 48 sites, dont 41 sont fermés. Il y a donc seulement sept secteurs où la pêche est possible. Depuis combien d'années y a-t-il seulement sept secteurs qui sont ouverts? Cela fait-il plus de 10 ans?

Gaston Bourdages: Cela fait plus de 20 ans, c'est depuis 2009 ou 2007.

Bernard Généreux: Est-ce depuis le moratoire?

Gaston Bourdages: C'est depuis le moratoire, depuis 1990.

Au Québec, il y a 325 sites coquilliers ciblés et il y en a 87 qui sont ouverts. Dans notre secteur à nous, de Gaspé à Miguasha, il y a 48 sites ciblés, mais il y en a 41 qui sont fermés.

Nous avons le droit d'aller pêcher sur seulement sept sites. Pourtant, on ne continue pas à faire des analyses sur les sites qui sont ouverts.

• (1700)

Bernard Généreux: C'est ça, le problème.

Madame Allard, est-ce que vous allez dans des sites où la pêche est permise ou allez-vous dans des sites où ce n'est pas permis?

Il n'y a personne qui va vous retenir. Vous n'irez pas en prison.

Dorina Allard: Non, je vais toujours dans la zone où c'est permis, laquelle a été agrandie légèrement vers Saint-Omer, mais pas beaucoup.

Bernard Généreux: Est-ce que ça a été agrandi d'un kilomètre?

Dorina Allard: Non, je ne le pense pas. C'est moins que ça.

Bernard Généreux: Qu'est-ce qui détermine qu'il y a eu un agrandissement de cette zone?

Dorina Allard: Nous avons eu une carte, mais, quand on est en mer, on perd la carte. Je veux dire que c'est difficile de savoir précisément où se trouve vraiment la zone.

Bernard Généreux: Il n'y a pas de poteau qui indique qu'on a le droit de pêcher à un endroit et qu'on n'a pas le droit de pêcher à un autre endroit.

Dorina Allard: Non. Des pêcheurs en ont mis un, parce qu'il y a un banc qui entoure un barachois. Ce sont les termes.

Bernard Généreux: N'est-ce pas sur la côte, essentiellement?

Dorina Allard: Il y a un pêcheur qui a mis un poteau.

Bernard Généreux: Il a mis un poteau.

Dorina Allard: Cependant, ça a duré un an ou deux et, ensuite, le poteau n'était plus là.

Je ne prends pas de risque. Il y a au moins une maison à laquelle je peux me fier et à partir de laquelle je sais que je peux pêcher.

Bernard Généreux: Est-ce que vous avez peur que Pêches et Océans vous poursuive avec un hélicoptère? Est-ce que c'est une des raisons pour lesquelles vous n'allez pas un peu plus à gauche ou un peu plus à droite?

Dorina Allard: Non, je n'ai pas peur de tout ça, sauf que je fais bien attention à la longueur minimale des coques, qui doit être de 51 millimètres, et à la quantité maximale, qui est de 300.

J'ai même déjà été félicitée lorsqu'un agent est venu me voir.

Bernard Généreux: Avez-vous déjà subi une inspection?

Dorina Allard: Oui, nous les voyons arriver.

Bernard Généreux: Il y a donc régulièrement des inspecteurs qui sont sur le terrain.

Dorina Allard: Actuellement, il n'y en a plus. On ne les voit plus. Moi, ça fait longtemps que je ne les ai pas vus.

Il y a environ trois ou quatre ans, un agent est venu vers moi et il m'a même offert de m'aider à monter ma chaudière de coques. J'avais déjà marché un kilomètre avec ma chaudière, alors j'ai dit à l'agent que j'allais y arriver seule. Cependant, il était très gentil.

Il a vu mes coques et il m'a félicitée parce qu'elles étaient toutes de la bonne longueur.

Bernard Généreux: Ce sont des gens de Pêches et Océans Canada. Ce ne sont pas...

Dorina Allard: Oui, mais je connais plein de gens qui ont eu des amendes et c'est décevant, parce que, s'ils ont trois coques de trop, ce sont des coques qui coûtent probablement 250 \$. Je ne connais pas exactement le prix. En plus, c'est difficile d'être certain de la zone. Les agents ne savent pas trop comment nous gérer non plus, parce que certains répliquent.

Cependant, je pense que nous avons droit...

Bernard Généreux: Je n'ai plus de temps de parole, mais vous avez fait référence...

Le président: Je suis désolé, je dois intervenir ici. Le temps alloué est écoulé.

Bernard Généreux: Oui.

[Traduction]

Le président: Nous passons maintenant à M. Connors, pour un total de cinq minutes.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Je tiens d'abord à remercier les membres du Comité pour l'invitation, c'est très apprécié. Je suis originaire de Terre-Neuve, et je rappelle qu'il n'y a pas d'industrie de la pêche aux coques à Terre-Neuve-et-Labrador.

Madame Allard, vous avez mentionné que vos frères et sœurs pratiquent la pêche aux coques, et ont coutume de livrer leurs stocks à une usine ou à un établissement de mise en conserve.

[Français]

Dorina Allard: Ils ne les donnaient pas. On parle du début des années 1960. Ils ramassaient des quantités de coques incroyables eux aussi. Je crois que c'était motorisé. J'ai le souvenir de cela. Il y a des statistiques ici, mais je ne comprends pas trop. À l'unité, c'était moins de 1 \$ pour un seau de coques et en 1970 c'était 4 \$. Ensuite, la cannerie n'était plus là, puisqu'elle a fermé ses portes à un moment donné.

J'ai le souvenir d'être allée à la pêche aux coques et de m'être baignée. Quand la mer était trop basse, nous marchions jusqu'au bout du banc, nous nous assoyions dans l'eau, nous creusions et nous mettions des coques dans nos chandails. Nous avions des coups de soleil mauves dans le dos. Le soir, nous faisions un feu de grève et nous cuisions les coques entre amis. Ce sont des souvenirs que j'ai. Je pêchais aussi avec mon père, qui pêchait vite. Il fallait le suivre et ramasser.

[Traduction]

Paul Connors: Y a-t-il des activités de pêche aux coques à des fins commerciales en ce moment?

[Français]

Dorina Allard: Non, mais c'est déjà arrivé. Il y a des gens qui en pêchaient et qui en vendaient au noir, mais ils se sont fait prendre. Ce n'est plus possible.

• (1705)

[Traduction]

Paul Connors: S'agit-il d'une pêche que vous pratiquez à des fins récréatives et pour votre propre subsistance?

[Français]

Dorina Allard: Oui, absolument. C'est aussi sain de marcher et de respirer l'air salin. Il y a l'estuaire de la rivière Nouvelle et il y a plein d'oiseaux. Personnellement, j'aime autant m'y rendre et pêcher les coques que les manger.

[Traduction]

Paul Connors: Quelle serait l'amende que vous recevriez pour la pêche à la mactre de Stimpson... pour qu'un hélicoptère vous pourchasse et vous impose une amende, une pénalité?

[Français]

Dorina Allard: M. Roberge parlait de 250 \$ la coque. Moi, je n'ai jamais eu d'amende, mais mon fils en a eu. Il est allé en cour deux fois et il a perdu sa cause. Des fois, on y va au printemps ou à l'automne. Au printemps, ce n'est pas chaud. Je me souviens de m'être dit, une fois, qu'il commençait à faire froid et qu'il était temps que mon fils revienne. Il s'était fait prendre, et c'était pour quelques coques de trop.

[Traduction]

Paul Connors: Monsieur Bourdages, voulez-vous faire des observations à ce sujet?

[Français]

Gaston Bourdages: Une pêche aux coques de qualité se fait en eau froide, donc au printemps ou à l'automne. On ne pêche pas les coques l'été, parce qu'elles ne seront pas comestibles. Ça, c'est très important. Oui, il y a déjà eu une usine commerciale de coques dans les années 1960. Elle a fermé. Après ça, en 1990, il y a eu un moratoire et on ne pouvait plus pêcher. On avait 48 zones de pêche dans la baie des Chaleurs. Aujourd'hui, il y en a seulement sept d'ouvertes. Ça a créé un précédent. Les coques sont là et elles grossissent. Il y en a.

La coque que je vous montre ici est une très petite coque. On ne s'amuse pas à ramasser ça. C'est trop petit pour nous. Une belle coque mesure de trois à quatre pouces. C'est comique, parce que, hier soir, à la chambre d'hôtel, je regardais une émission où on récoltait des coques dans le Maine. Je suis tombé là-dessus par hasard. Je n'en revenais pas. J'étais à Ottawa pour parler des coques et j'étais tombé sur une émission à TV5 où on récoltait des coques dans le Maine de façon industrielle. Il y a des restaurants, là-bas, qui ne font que des mets de coques panées avec des frites. C'est un mets typique là-bas, dans le Maine. Ici, au Québec, on n'est pas capable d'avoir ça, puisqu'on ne peut pas les pêcher.

Le président: Merci.

[Traduction]

Merci beaucoup, monsieur Connors.

[Français]

Je passe maintenant la parole à M. Deschênes pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Poursuivons la discussion sur le paradoxe. Je veux entendre votre opinion là-dessus.

D'abord, il y a des demandes de longue date venant de la baie des Chaleurs. Il y a en presque chaque année. Dans les documents de recherche, on peut lire qu'une des raisons pour lesquelles la pêche aux coques ne s'ouvre pas, c'est que trois ministères sont impliqués et que, dans tous les cas, il y a un manque de ressources. L'Agence canadienne d'inspection des aliments, le ministère des Pêches et des Océans et Environnement et Changement climatique Canada disent tous avoir atteint leur capacité maximale.

D'un côté, on dit qu'on n'a pas assez de moyens pour ouvrir de nouveaux sites, et de l'autre, quand on va à la pêche aux coques, il y a des agents de Pêches et Océans, par exemple. Pour ce qui est de la répression des pêcheurs récréatifs, là, il y a des fonds en masse. Comment vivez-vous ça, monsieur Roberge?

Quand j'étais avocat à l'aide juridique, des pères de famille venaient me voir parce qu'ils avaient reçu une contravention à Pâques pour être allés chercher des coques avec leurs petits-enfants de 8 ans. Ils se faisaient traiter comme des criminels.

Comment vivez-vous cette espèce de disparité où il y a de l'argent pour la répression, mais pas pour l'ouverture de nouveaux sites?

Ghislain Roberge: Ils disent qu'ils n'ont pas d'argent, mais ils en avaient pour nous courir après avec des hélicoptères, qui coûtent je ne sais pas combien de l'heure.

La mer est en face de chez nous et, à 20 kilomètres, au Nouveau-Brunswick, ils ont le droit de pêcher des coques. Pourtant, c'est la même eau. Ensuite, on fait de l'élevage d'huîtres à Bonaventure et à Saint-Siméon, mais on n'a pas le droit de pêcher des coques, parce qu'on dit que l'eau n'est pas bonne. Elle est bonne pour les huîtres, mais elle n'est pas bonne pour les coques. Pourquoi? Je ne le sais pas.

Alexis Deschênes: Du côté du Nouveau-Brunswick, il y a peut-être plus de sites qui sont ouverts que dans la baie des Chaleurs, du côté québécois. Qu'en pensez-vous?

Ghislain Roberge: Je ne sais pas combien de sites sont ouverts au Nouveau-Brunswick, mais je sais qu'au Nouveau-Brunswick, on a le droit de pêcher des coques.

• (1710)

Alexis Deschênes: Madame Allard et monsieur Bourdages, comment vivez-vous ce paradoxe?

Gaston Bourdages: Comme M. Lévesque le disait, c'est un paradoxe qui est réellement stupide. M. Roberge parlait de Bonaventure. Pêches et Océans Canada a donné l'autorisation de faire la culture des huîtres sur un site de coques où nous n'avons pas le droit de pêcher. C'est aberrant. On est dans le taxi et on ne va pas à la même place.

Concernant l'ouverture des zones, comme M. Roberge le disait, au Nouveau-Brunswick, il y a deux endroits où il y a de l'assainissement des eaux: Bathurst et Campbellton. Entre les deux, il y a 120 kilomètres où il n'y a pas de traitement des eaux. On y pêche les coques à la tonne et on a le droit de les vendre. C'est réellement un paradoxe.

Il y a quelqu'un quelque part à Pêches et Océans Canada qui ne veut pas que les choses avancent. Attend-il d'avoir un certificat de reconnaissance indiquant qu'il est le meilleur au monde en matière d'amendes récoltées?

Le président: Merci beaucoup. Je suis désolé, mais le temps de parole du député est écoulé.

Il nous reste suffisamment de temps pour deux tours de parole de trois minutes et demie.

Monsieur Arnold, vous avez la parole.

[Traduction]

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Je tiens tout d'abord à remercier les invités de leur présence.

Je vais commencer par Mme Allard.

Dans quelle mesure la population a-t-elle augmenté dans la région où vous vivez et où vous pratiquez la pêche? Combien y a-t-il de personnes de plus aujourd'hui qu'il y a 25 ans?

[Français]

Dorina Allard: Parlez-vous de toute la Gaspésie ou du secteur de pêche? Pour ce qui est de Saint-Omer et de Miguasha, c'est moins de 3 000 personnes de plus. Je ne le sais pas. Pour ce qui est de Saint-Omer et de Carleton-sur-Mer, c'est peut-être 5 000 personnes de plus. Pour ce qui est de Maria, c'est peut-être 3 000 ou 4 000 personnes.

[Traduction]

Mel Arnold: Il ne s'agit donc pas d'une augmentation significative.

[Français]

Dorina Allard: Non.

[Traduction]

Mel Arnold: Y a-t-il plus de pêcheurs qui pratiquent la pêche aux coques aujourd'hui qu'il y a 25 ans?

[Français]

Dorina Allard: Les familles étaient plus grandes auparavant, il faut le dire. Je suis la dernière de neuf enfants. Ce n'est plus comme ça aujourd'hui. C'est plus l'immigration qui amène de nouvelles personnes. Les familles sont moins grandes et les emplois sont beaucoup plus diversifiés aussi. Les choses ont beaucoup changé. Je ne pense pas qu'il y a une surpopulation pour ce qui est de la pêche aux coques. Cependant, si on pêche toujours au même endroit, j'imagine que les coques ne vont pas être aussi grosses qu'à Bonaventure.

[Traduction]

Mel Arnold: Merci.

Monsieur Bourdages, quelle est la distance entre les zones fermées et les zones ouvertes? À combien de kilomètres d'une zone fermée se trouve une zone ouverte, approximativement?

[Français]

Gaston Bourdages: De Port-Daniel—Gascons à Miguasha, il y a à peu près 150 kilomètres de littoral, où se trouvent 48 sites. Il y a des endroits où il n'y a pas de pêche aux coques sur 10 à 15 kilomètres. À Bonaventure, où M. Roberge demeure aussi, il y a peut-être une zone de trois kilomètres où on pourrait pêcher les coques. À un point précis, il y a peut-être juste un kilomètre où la pêche aux coques fonctionne très bien, mais c'est fermé. Il y a seulement le site de Port-Daniel—Gascons qui est ouvert. Ensuite, c'est à Gaspé. De Port-Daniel—Gascons à Miguasha, il y a un peu plus d'une centaine de kilomètres où aucune zone n'est ouverte.

Quel est le problème? En ce qui concerne la population, en Gaspésie, nous étions 210 000 habitants il y a 15 ans. Aujourd'hui, nous sommes moins de 82 000.

[Traduction]

Mel Arnold: Avant que mon temps de parole ne soit écoulé, il semble que les zones ouvertes et fermées soient mélangées le long de la rive — le long de la même rivière. Les rivières se déversent comme tout le reste. Il s'agit donc du même cours d'eau qui longe l'ensemble des sites, mais certains sites sont ouverts et d'autres sont fermés. Est-ce bien le cas?

[Français]

Gaston Bourdages: Oui. À Bonaventure, il y a la rivière Bonaventure. À Port-Daniel—Gascons, il y a la rivière Port-Daniel, qui descend, et ce n'est pas fermé. Il y a une très grosse usine à côté. À Bonaventure, il n'y a aucune usine qui rejette des polluants en mer, sauf l'usine de traitement qui fait l'assainissement des eaux. À Maria aussi, il y a une usine de traitement. À Carleton-sur-Mer, il y a une usine de traitement. À Nouvelle, il y a une usine de traitement. Toutes ces zones sont fermées.

Il y a 35 ans, il n'y avait aucune usine de traitement et nous pêchions des coques à volonté. Je ne suis pas malade. J'ai 72 ans, et, pendant 50 ans, j'ai fait de la pêche aux coques avec mon père ou avec M. Roberge. Nous sommes ici à débattre de ce sujet alors que, normalement, nous ne devrions pas être ici. Nous devrions être en train de pêcher parce que la mer est basse.

• (1715)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold.

Nous allons terminer par Mme Petitpas Taylor, qui a la parole pour trois minutes et demie.

L'hon. Ginette Petitpas Taylor (Moncton—Dieppe, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie encore une fois nos témoins d'être parmi nous aujourd'hui. J'ai beaucoup apprécié les témoignages de Mme Allard et de MM. Bourdages et Roberge.

En tant qu'Acadienne du Nouveau-Brunswick, j'ai fait de la pêche aux coques avec ma famille. J'en garde de beaux souvenirs et ce sont des expériences que nous avons souvent beaucoup aimées.

J'ai une question assez simple pour vous trois: nous sommes en train de faire une étude très importante pour vous et pour votre communauté. Quel est le message que vous voulez laisser au Comité aujourd'hui?

Madame Allard, vous pouvez répondre en premier.

Dorina Allard: Le message, c'est que nous espérons que nous avons été entendus et que nous pourrions aller pêcher plus aisément.

J'ai souvent goûté aux coques de Tracadie-Sheila. J'ai un beau-frère qui habite là et la pêche y est permise. Le message, c'est qu'il faut y voir. On pourrait peut-être réduire d'autres dépenses ailleurs, je ne sais pas. Nous entendons souvent dire qu'il y a de l'argent qui revole. Cet argent vient souvent de nous, les citoyens, alors pourquoi ne pourrait-on pas en mettre un peu sur quelque chose d'aussi simple? C'est à portée de main, pourvu que ce soit sain, comestible et analysé, s'il le faut. Pour ma part, je n'ai jamais peur. Si la coque a l'air louche, nous la laisserons là, mais ça n'arrive pas.

L'hon. Ginette Petitpas Taylor: Monsieur Bourdages, c'est à votre tour.

Gaston Bourdages: Ça me fait plaisir de vous revoir, madame Petitpas Taylor. Nous nous sommes déjà vus à plusieurs autres occasions.

Il est frustrant de se promener en voiture le long du littoral de la baie des Chaleurs et de voir des zones coquillères où on ne peut pas aller pêcher. Les gens sont frustrés.

Si, aujourd'hui, j'avais réservé trois autobus et fait des pancartes indiquant qu'on veut pêcher des coques, je suis sûr que les trois autobus auraient été pleins. Les gens n'ont pas tous les moyens de payer 250 \$ d'amende par coque pêchée parce qu'ils veulent aller chercher des coques chez eux, sur leur territoire. Ce territoire est géré par Pêches et Océans Canada, qui n'a pas mis ses pantalons, sa chemise et ses bottes pour le gérer correctement.

Oui, il y a des secteurs qui peuvent être analysés et on peut décider de ne pas pêcher à certains endroits parce que c'est trop contaminé, mais il y a des secteurs où ça peut être très bon. La preuve, c'est que dans la zone de Mingan, on a réussi. Le 15 mars, les pêcheurs ont reçu une lettre disant qu'on allait ouvrir une zone de pêche aux coques à Mingan. À Port-Cartier, c'est ouvert à l'année.

Les gens de Port-Cartier vont pêcher à l'année. J'ai un beau-frère qui demeure là et il m'agace tout le temps. Il m'appelle pour me dire qu'il a rempli une chaudière de cinq gallons et il m'invite à souper. Ça me prend huit heures pour aller chez lui en voiture et en bateau. Il m'écœure, mais je vais être là à Pâques. Je lui ai dit d'aller en pêcher et que j'en mangerais avec lui à Pâques à Port-Cartier.

Je vois d'un bon œil le fait que Pêches et Océans Canada, avec les personnes compétentes, envisagent d'ouvrir, par partie, par secteur ou par zone, des zones de pêche aux coques. Elles sont là et je suis sûr que nous pouvons les récolter.

Merci, madame Petitpas Taylor.

Le président: Merci beaucoup, madame Petitpas Taylor.

Le temps que nous avons pour le premier groupe de témoins est écoulé. Je veux remercier les témoins d'avoir participé à la réunion en personne et en ligne. Leurs témoignages aideront le Comité à formuler des recommandations pour le gouvernement.

[Traduction]

Sur ce, nous allons suspendre brièvement la séance pour nous préparer à accueillir notre prochain groupe d'invités.

• (1720)

(Pause)

• (1725)

Le président: Chers collègues, nous sommes de retour.

[Français]

Je vais commencer par dire quelques mots aux nouveaux témoins.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Traduction]

Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le français ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

[Français]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins.

Du Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable, nous recevons Esteban Figueroa, chercheur et adjoint à la direction, Retombées sur la formation.

De Merinov, nous accueillons David Courtemanche, directeur général, et Marie-Gil Fortin, chercheuse industrielle et chargée de projet. Tous les deux participent par vidéoconférence.

De l'Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Wolastoqey, nous recevons Catherine Lambert Koizumi, directrice générale, ainsi que le pêcheur commercial Jeremy Jerome. Tous les deux participent également par vidéoconférence.

Nous allons passer aux déclarations d'ouverture de cinq minutes ou moins, en commençant par M. Esteban Figueroa.

Esteban Figueroa (chercheur et adjoint à la direction, Retombées sur la formation, Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable): Bonjour, monsieur le président, membres du Comité, mesdames et messieurs ici présents.

Tout d'abord, j'aimerais vous remercier de l'invitation à participer à cette étude en comité sur la pêche aux coques, une pêche récréative et traditionnelle en Gaspésie. Vous avez pu constater à la suite des témoignages que vous avez reçus qu'il y a un volet historique très présent rattaché à cette pêche et que le rapport au territoire est aussi très important pour les gens qui pratiquent cette activité.

Je travaille au Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable et, dans le cadre de mes activités professionnelles, j'ai participé à un projet avec des historiens en 2020. Nous avons fait une collecte de données pour documenter cette pratique, et les résultats de cette enquête ethnographique ont démontré que la pêche aux coques demeure aujourd'hui une pratique bien vivante en Gaspésie et qu'elle est socialement structurante.

Chaque printemps et chaque automne, des centaines de Gaspésiens et de Gaspésiennes se rassemblent sur les battures pour souligner le changement de saison et le retour à la mer après l'hiver, notamment. Il y a un volet très symbolique à cette pêche, laquelle est un véritable marqueur temporel et culturel associé à des moments clés du calendrier social et familial, comme vous avez pu le remarquer lors des témoignages.

Trois principaux constats se dégagent du travail que j'ai fait avec mes collègues. Ils portent sur le patrimoine culturel immatériel, le développement territorial durable et l'autonomie alimentaire.

La pêche aux coques constitue un patrimoine immatériel culturel qui repose sur des savoirs locaux. Les gestes et les pratiques sociales sont transmis de génération en génération, comme vous l'avez déjà entendu. Tout ça confirme que cette pratique répond pleinement aux critères du patrimoine culturel immatériel. Sa transmission ne s'effectue ni par des manuels ni par des cours. Il s'agit d'une transmission orale, de personne à personne, de génération en génération. Les apprentissages reposent sur l'observation, tant des marées que de la lune et des vents. Cette transmission est aussi profondément relationnelle, c'est-à-dire que des liens familiaux et amicaux existent entre les gens qui pratiquent cette pêche, et cela participe à la construction identitaire des individus et au maintien d'un lien étroit avec le littoral et le territoire gaspésien.

Du côté du développement territorial durable, l'enquête a mis en lumière que l'existence de mécanismes d'autorégulation est déjà bien ancrée chez les personnes qui pratiquent cette activité. La quinzaine de pêcheuses et de pêcheurs interrogés soulignent l'importance du respect des autres usagers, de l'évitement de la surexploitation d'un même secteur et du respect des limites de taille et de quantité, comme Mme Allard l'a mentionné aussi. Cette culture de la modération et du respect du territoire constitue déjà une base solide sur laquelle peut s'appuyer l'ouverture encadrée de nouvelles zones de cueillette. Cela démontre aussi que la pêche aux coques n'est pas une activité anarchique, mais bien une pratique territoriale vraiment ancrée, socialement régulée et compatible avec les principes de gestion durable des ressources.

Finalement, pour ce qui est de l'autonomie alimentaire, les témoignages recueillis révèlent que la pêche aux coques contribue déjà d'une manière tangible à l'alimentation locale. Les coques sont

consommées fraîches, transformées, mises en conserve ou intégrées à des recettes familiales transmises de génération en génération. Plusieurs participants associent explicitement cette pratique à une forme d'autonomie alimentaire, soulignant qu'il s'agit d'une ressource locale, accessible et disponible contrastant avec des modèles plus industrialisés. L'ouverture de nouvelles zones permettrait d'élargir cet apport alimentaire tout en renforçant la résilience des communautés côtières.

Au-delà de la dimension alimentaire, la pêche aux coques revêt une forte charge symbolique, comme je l'ai mentionné tantôt. Elle incarne notamment un rapport sensible au territoire. Les gens s'identifient à ce territoire, à ces pratiques, à ce côté naturel. La pêche se pratique tant au printemps qu'à l'automne, bien que davantage au printemps. Elle est perçue comme un élément distinctif de l'identité gaspésienne. Cette reconnaissance sociale largement partagée renforce la légitimité de pratiquer cette pêche plutôt que la restreindre, car il s'agit aussi d'une pratique traditionnelle.

● (1730)

Dans un contexte vraiment marqué par des préoccupations en matière d'autonomie alimentaire et de développement durable, il apparaît nécessaire de repenser les cadres réglementaires entourant l'accès à cette pêche récréative et d'envisager une ouverture encadrée de nouvelles zones de cueillette. Cette ouverture devrait s'appuyer sur une approche graduelle et concertée, y compris des évaluations environnementales avec des échantillons, en prenant en compte les savoirs locaux...

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, mais votre temps de parole est presque écoulé. Je vais vous demander de conclure rapidement.

Esteban Figueroa: D'accord.

En conclusion, les résultats du projet de recherche que nous avons mené démontrent que la pêche aux coques constitue une pratique vivante, structurée, socialement régulée et porteuse de sens pour les communautés gaspésiennes. En reconnaissant la valeur stratégique de cette pratique et en adaptant le cadre réglementaire à la réalité des territoires, le gouvernement fédéral poserait un geste porteur de sens en phase avec les aspirations de ces communautés côtières et avec les principes de gestion durable des ressources.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre David Courtemanche et Marie-Gil Fortin, pour cinq minutes ou moins.

David Courtemanche (directeur général, Merinov): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de nous avoir invités à cette séance.

Merinov est le plus important centre intégré de recherche industrielle et d'innovation dans le secteur des pêches, de l'aquaculture et de la transformation des produits marins au Canada. Merinov est une organisation à but non lucratif et, à l'instar du Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable, notre mission est de soutenir les organisations et les entreprises du secteur. Dans le cas de Merinov, il s'agit du secteur des pêches.

Pour le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, Merinov agit comme sous-traitant pour le ministère de l'Environnement depuis plus de 30 ans. Nous effectuons les analyses de la qualité de l'eau dans les zones coquillères de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, ou PCCSM.

Merinov dispose d'une équipe formée pour effectuer des prélèvements d'eau selon les normes établies, ainsi que d'une flotte de Zodiacs et d'équipement de différents grossseurs qui nous permettent de recueillir des échantillons aussi bien dans les secteurs en haute mer que dans les secteurs à faible tirant d'eau, donc du côté des côtes.

Merinov dispose aussi d'un laboratoire de microbiologie avec une accréditation ISO 17025 pour l'analyse des coliformes fécaux dans l'eau de mer, selon les méthodes exigées. Il s'agit du seul laboratoire à posséder cette accréditation dans l'Est du Québec, en fait en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

L'ouverture et la fermeture des sites de production ou de récolte de mollusques, c'est un processus complexe qui implique deux ministères et un organisme fédéral, soit le ministère de l'Environnement, le ministère des Pêches et des Océans et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ainsi que des fournisseurs de services qui viennent produire des analyses requises pour la prise de décision. Merinov fait partie de ces fournisseurs de services qui viennent appuyer les ministères dans leur mission. C'est quand même un processus strict et important pour prévenir des intoxications qui peuvent être mortelles et pour maintenir les marchés d'exportation ouverts aux produits canadiens.

Si vous le permettez, je vais maintenant céder la parole à Marie-Gil Fortin. Elle est notre chercheuse industrielle et elle est chargée du projet avec le ministère de l'Environnement pour le suivi de la qualité de l'eau. Elle pourra vous donner davantage de détails sur notre rôle et les points principaux sur lesquels nous pouvons apporter notre aide aux communautés et aux organisations du coin pour l'ouverture d'un nouveau site.

• (1735)

Marie-Gil Fortin (chercheuse industrielle et chargée de projet, Merinov): Bonjour, monsieur le président.

Je suis responsable depuis 2022 du projet avec le ministère de l'Environnement. Dans le cadre du mandat que nous avons avec le ministère, nous intervenons uniquement pour le prélèvement et les analyses d'eau.

Le plan d'échantillonnage est déterminé par le ministère de l'Environnement et est parfois ajusté par les gens du ministère, selon les budgets disponibles. C'est aussi le ministère de l'Environnement qui est responsable de l'interprétation des résultats et de la recommandation d'ouverture ou de fermeture des zones.

En plus d'effectuer les analyses régulières pour le PCCSM, nous offrons également des services d'évaluation, d'échantillonnage et d'analyse d'eau à des entreprises aquacoles ou à des groupes communautaires qui veulent faire ouvrir de nouveaux secteurs pour la récolte commerciale ou récréative.

L'ouverture d'un nouveau site nécessite différents types d'évaluation et d'analyse.

La première étape est l'évaluation de l'abondance de la biomasse. Cette étape est sous la responsabilité du ministère des Pêches et des

Océans. Nous avons vérifié auprès des gens du ministère et ils ont accepté de partager leur méthodologie. Ils accepteraient aussi d'évaluer des résultats qui seraient fournis par Merinov. Généralement, pour les coques, la densité dépend surtout du type de sédiment. Les sites de vase et de sable fin sont propices à la présence de coques.

La deuxième étape est l'évaluation des sources de pollution qui peuvent affecter les sites. Les principales sources de pollution qui peuvent empêcher l'ouverture d'un site sont les systèmes de traitement des eaux usées et le ruissellement en provenance de zones agricoles. Cette étape est sous la responsabilité du ministère de l'Environnement. Les gens du ministère ont déjà évalué plusieurs sites. Comme les résultats ne sont pas tous rendus publics, il est donc important de vérifier avec eux si le site visé a déjà été évalué.

La troisième étape est le suivi de la qualité de l'eau dont les prélèvements et analyses de laboratoire sont effectués par des fournisseurs de services et transmis au ministère de l'Environnement. L'ouverture d'un nouveau site nécessite un minimum de 15 tournées d'échantillonnage sur deux ans. Ensuite, lorsqu'un site est classifié par le PCCSM, un suivi régulier de cinq tournées d'échantillonnage doit être fait chaque année.

La quatrième et dernière étape est l'évaluation des biotoxines présentes dans la chair des mollusques. Cette étape est réalisée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, mais elle vient en dernière ligne seulement puisque les toxines ne restent pas longtemps dans la chair. Il serait donc inutile de les caractériser trop longtemps à l'avance.

Enfin, il est quand même important de préciser que la porte d'entrée pour faire la demande d'ouverture d'une nouvelle zone, c'est le Comité interministériel régional des mollusques du Québec, qui regroupe tous les ministères impliqués dans les décisions.

En résumé, Merinov pourrait apporter son aide pour la caractérisation de la biomasse et les suivis de la qualité de l'eau pour l'ouverture de nouveaux sites.

Merci de votre attention.

Le président: Merci beaucoup.

Enfin, nous allons entendre Catherine Lambert Koizumi et Jeremy Jerome, pour cinq minutes ou moins.

Catherine Lambert Koizumi (directrice générale, Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Wolastoqey): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

Je m'appelle Catherine Lambert Koizumi, directrice générale de l'AGHAMW, soit l'Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Wolastoqey. Ça me fait plaisir d'être parmi vous ce soir. L'AGHAMW soutient trois Premières Nations du Gespe'gewa'gi et du Wolastotuk dans la gestion durable et la conservation des écosystèmes marins, en reconnaissant leurs droits et en favorisant leur participation à la gouvernance des pêches et de l'aquaculture.

Depuis des temps immémoriaux, la cueillette des coques est une activité culturelle, alimentaire et traditionnelle essentielle pour nos communautés. Nos communautés souhaitent retrouver l'accès à des sites historiques de cueillette qui sont aujourd'hui fermés depuis plusieurs années, alors que plusieurs secteurs présentent un potentiel réel de réouverture.

Selon ma compréhension, l'accès demeure limité pour trois raisons principales. D'abord, les fermetures ne reflètent pas toujours les risques avérés, mais souvent un manque de données récentes pour confirmer la salubrité. Ensuite, les ressources fédérales consacrées à l'échantillonnage et aux analyses ont diminué depuis les années 1980, créant un effet mécanique de fermeture. Il y a donc moins de stations, moins de données et moins de secteurs ouverts. Enfin, le modèle actuel du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques n'intègre pas pleinement les capacités et les connaissances des Premières Nations, malgré leur présence continue sur le territoire et leur expertise en gestion halieutique.

À l'AGHAMW, nous aimerions proposer trois solutions concrètes: réinvestir dans les programmes d'analyse et de surveillance; intégrer les Premières Nations dans la collecte de données et la surveillance; et mettre en place des projets pilotes de gestion pour rouvrir progressivement les secteurs où les données démontrent une salubrité adéquate.

Nous croyons que la réouverture des sites de cueillette est possible, sécuritaire et souhaitée. Ça nécessite simplement un réinvestissement ciblé et une collaboration réelle avec les communautés.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue, Jeremy Jerome, qui pourra témoigner de l'importance de cette activité pour sa communauté et pour lui.

Wela'liq, woliwon.

• (1740)

[Traduction]

Jeremy Jerome (pêcheur commercial, Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Wolastoqey): [*Le témoin s'exprime en micmac.*]

[Traduction]

Je me suis exprimé dans ma langue maternelle parce que c'est ce que je suis.

Je remercie le président de m'avoir invité, ainsi que tous les autres membres du Comité.

J'aimerais parler plus spécifiquement de la pêche aux coques. C'est une source de nourriture importante. C'est le début d'une nouvelle saison et c'est difficile de ne pas pouvoir récolter ce petit délice. Comme l'a mentionné mon ami Gaston, nous longeons un long tronçon de littoral en voiture et nous n'avons pas le droit de nous arrêter pour ramasser quelques coques. C'est déchirant. Il y a encore des aînés dans nos communautés qui n'y ont pas accès et ce n'est pas tout le monde qui... Je ne sais pas comment l'exprimer. Je suis ici devant vous parce qu'on m'a demandé de venir, et je suis ici parce que c'est quelque chose qui m'a touché. J'espère que nous allons nous unir, les gens de Bonaventure, de Port-Daniel et de tous ces endroits où l'on pratique la pêche aux coques, pas seulement les Micmacs, mais aussi les petites communautés qui vivaient de la pêche aux coques.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Jerome.

Sur ce, nous allons passer à la prochaine série de questions, en commençant par M. Small, pour un total de six minutes.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à l'un ou l'autre des représentants de Merinov, à qui voudra bien y répondre.

Comment se présentent actuellement la qualité de l'eau et la présence de toxines, d'agents pathogènes et autres, par rapport à la situation qui prévalait lorsque vous avez commencé à analyser l'eau pour le compte de ces différents services gouvernementaux?

• (1745)

[Français]

Marie-Gil Fortin: La qualité de l'eau est quand même relativement similaire à ce qu'elle était auparavant. En fait, il faut indiquer que nous faisons le suivi uniquement des zones qui sont ouvertes. Alors, généralement, la qualité de l'eau que nous analysons est très bonne, parce que ce sont des sites qui sont spécifiquement sélectionnés. Je n'ai donc pas d'information précise sur l'évolution temporelle de la qualité de l'eau pour les sites que nous ne suivons pas.

[Traduction]

Clifford Small: Comment les habitants de Baie-des-Chaleurs comptent-ils obtenir un accès équitable à ces zones de pêche aux palourdes si les zones fermées ne font l'objet d'aucun contrôle? Bref, tout cela me semble vraiment étrange.

[Français]

David Courtemanche: Là-dessus, je pourrais ajouter qu'effectivement, il y a une vingtaine d'années, la plupart des sites étaient ouverts. Ils étaient testés de toute façon. Puis, le ministère de l'Environnement et du Changement climatique a pris la décision de se concentrer sur les zones où il y avait une exploitation commerciale plus marquée, et les autres zones ont été fermées par défaut. C'est pour ça qu'on se retrouve maintenant dans une situation, 20 ou 25 ans plus tard, où des zones sont fermées par défaut. Si une organisation communautaire ou une entreprise veut faire rouvrir un site, elle doit faire une démonstration assez exhaustive de la sécurité ou de la sûreté qui est associée à la zone de pêche, de récolte ou de production.

[Traduction]

Clifford Small: À quel point ce processus vous semble-t-il efficace? Vous travaillez avec trois ministères fédéraux répartis dans trois ou quatre provinces, et au Québec, il y a un ministère provincial qui s'ajoute à l'équation. Pensez-vous que certains fonctionnaires trop zélés veillent à préserver leur propre emploi au détriment des personnes qui comptent sur cette ressource pour assurer leur subsistance? Est-ce possible?

David Courtemanche: Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur cet aspect. En revanche, je peux vous confirmer que ces trois ministères ont chacun leur propre domaine de compétence ou les domaines dans lesquels ils doivent intervenir pour ouvrir ou fermer le site. Les mandats associés à ces services sont différents. D'après ce que nous avons pu constater, nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici d'un problème d'efficacité. Il s'agit davantage d'un problème de ressources. Comme Mme Lambert Koizumi vient de le mentionner il y a quelques minutes, les ressources ont été réduites dans les différents ministères, ce qui a probablement conduit à cette situation où c'est la population canadienne qui doit désormais payer pour ce type de services.

Clifford Small: Monsieur Courtemanche, les fonds alloués à la réalisation de ce type d'analyses provenaient-ils du budget consacré aux écosystèmes aquatiques au sein du MPO?

[Français]

David Courtemanche: En ce qui concerne l'échantillonnage que nous faisons actuellement, ce sont des fonds qui proviennent d'Environnement et Changement climatique Canada. Puis, tous les trois ans, environ, dépendamment de la durée du contrat, on renouvelle le contrat. Généralement, il y a effectivement des questions de ressources financières. Le ministère est limité quant aux ressources financières qu'il peut allouer à l'échantillonnage qui se fait actuellement. Tous les trois ans, le ministère nous signifie donc que les ressources sont limitées, effectivement.

[Traduction]

Clifford Small: Bref, on nous rapporte qu'il s'agit d'un problème qui remonte à une dizaine d'années. Au cours de la dernière décennie, il y a eu de nombreuses années où le financement était substantiel. Des compressions budgétaires ont certes été opérées cette année, mais le problème auquel nous sommes confrontés ici s'inscrit dans une perspective pluriannuelle. Peut-on imputer l'aggravation de cette crise dans les collectivités locales à la gestion budgétaire alors qu'il s'agit d'un problème qui remonte à dix ans?

David Courtemanche: Je ne peux pas me prononcer sur ce volet.

• (1750)

Clifford Small: Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir?

Monsieur Généreux, souhaitez-vous disposer du temps de parole qu'il me reste?

[Français]

Le président: Il reste seulement 10 secondes. On pourra y revenir au prochain tour.

[Traduction]

Sur ce, nous allons à présent céder la parole à M. Klassen pour un total de six minutes.

Ernie Klassen: Je tiens à souhaiter de nouveau la bienvenue à tous nos invités.

Il semble qu'il y ait un problème de manque de personnel pour effectuer toutes les mesures de contrôles nécessaires sur le terrain. Je suis certain que nous sommes tous d'accord ici pour dire que nous voulons garantir la sécurité des consommateurs de poissons et de crustacés, ainsi que celle des pêcheurs.

Monsieur Figueroa, vous avez évoqué des processus adaptés sur le plan social et culturel. Y a-t-il une dimension commerciale à cela? Si les essais sont suffisants, pourrions-nous envisager une dimension commerciale pour la récolte?

[Français]

Esteban Figueroa: Comme ça a été mentionné, c'est une pêche récréative. Il n'y a donc pas de récolte commerciale. Avec les zones qui sont ouvertes en ce moment, il semblerait difficile d'ouvrir une pêche commerciale. On cherche déjà à rendre ça plus accessible aux citoyens et aux citoyennes, mais il n'y a pas de pêche commerciale depuis un bon nombre d'années, effectivement.

Ce qu'on cherche à faire, c'est vraiment de développer tout le volet social et communautaire, qui est très fort en Gaspésie. Pour ça, on demande qu'il y ait une ouverture, qui pourrait se faire de concert avec un comité de citoyens et d'experts. On voit ici qu'il y a des experts qui sont prêts à collaborer. Il pourrait être effectivement intéressant de mettre en place un projet interdisciplinaire. Ce serait

possible, mais ça prendrait des ressources, bien sûr, comme vous l'avez noté, et il y en a de moins en moins.

[Traduction]

Ernie Klassen: Je vous remercie.

Madame Fortin, je crois que vous avez dit qu'à un moment donné, il n'y avait pas assez de personnel pour effectuer les mesures de contrôle nécessaires. À partir du moment où une demande d'ouverture d'un site est déposée, combien de temps dure le processus de test avant que le site puisse rouvrir?

[Français]

Marie-Gil Fortin: Environnement et Changement climatique Canada demande une série de 15 analyses étalées sur 18 mois pour ouvrir un nouveau site. Il peut être ouvert à considérer les données historiques, s'il en a. À ce moment-là, il peut demander un peu moins de tournées. Cependant, si c'est un site qui n'a jamais été caractérisé, il va demander 15 échantillonnages étalés sur une période de 18 mois.

[Traduction]

Ernie Klassen: Pensez-vous qu'il existe de nouvelles technologies ou méthodes susceptibles d'accélérer les processus de contrôle?

[Français]

Marie-Gil Fortin: Le processus de test comme tel n'est pas tellement long. L'analyse se fait dans un délai de 30 heures après l'échantillonnage d'eau. Il n'y a pas de problème de ressources humaines pour faire les analyses. Le délai est surtout lié à la caractérisation du site, qui doit s'étaler sur une année et demie. Le ministère veut vraiment avoir un suivi saisonnier. Il n'y a donc pas d'accélération possible de ce processus.

[Traduction]

Ernie Klassen: Je vous remercie.

Madame Lambert Koizumi, la pêche pratiquée par les communautés autochtones comporte-t-elle également un aspect commercial?

[Français]

Catherine Lambert Koizumi: En ce moment, on parle d'une pêche de subsistance, c'est-à-dire qu'elle répond à des besoins alimentaires, rituels et sociaux. Toutefois, évidemment, si on se rend compte qu'il y a des coques en quantité suffisante pour une pêche durable, ça pourrait faire partie des activités de diversification. Comme on vient de l'entendre, au Nouveau-Brunswick, c'est une pêche commerciale. Je ne vois pas pourquoi ça ne pourrait pas l'être au Québec. Ça pourrait aussi faire partie de la diversification des revenus des communautés.

Je ne sais pas si M. Jerome veut ajouter quelque chose.

Jeremy Jerome: Je veux juste ajouter que ce serait déjà un atout sur le plan de la subsistance.

• (1755)

[Traduction]

Ernie Klassen: Monsieur Jerome, vous avez évoqué le rôle des aînés autochtones, et le fait qu'ils ne sont plus en mesure de pratiquer la pêche à l'heure actuelle. Pourtant, les aînés aimeraient beaucoup retrouver cette possibilité, car il s'agit d'une tradition de leur culture. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Jeremy Jerome: D'un point de vue culturel, vu le nombre d'années pendant lesquelles nous n'y avons pas eu accès, il est désolant de constater que c'est une tradition en voie de disparition... Pour ma part, je suis actuellement pêcheur professionnel en activité. Je suis encore en assez bonne santé pour sortir en mer et pêcher comme avant.

Ernie Klassen: À mon avis, nous sommes tous d'accord pour dire que nous ne voulons pas que cet aspect de votre tradition disparaisse. S'il existait un moyen de le réintroduire au sein de votre culture, comment imaginez-vous que les choses se passeraient, de manière concrète?

Jeremy Jerome: En gros, il s'agirait simplement d'améliorer la circulation au sein de notre communauté. En principe, nous avons accès aux zones à l'est et à l'ouest de notre communauté. Néanmoins, à cause de la fermeture de certaines zones, nous nous retrouvons coincés, en quelque sorte.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Nous passons maintenant à M. Deschênes pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leurs témoignages très éclairants et très instructifs. Ce que nous voyons, c'est qu'on a la capacité, sur le plan technique, d'ouvrir de nouveaux sites, notamment avec l'apport de Merinov.

Monsieur Jerome, je vous remercie de votre témoignage. Je suis du même avis que vous: c'est un sujet sur lequel toutes les communautés de la Baie-des-Chaleurs peuvent travailler ensemble pour se réapproprier une tradition qui, malheureusement, est en train de mourir. Je suis tout à fait ouvert à ce que nous travaillions main dans la main là-dessus.

Si j'ai bien compris, vous avez pêché des coques sur la batture à Gesgapegiag. Est-ce que vous vous souvenez de ces moments-là?

Jeremy Jerome: Oui, exactement, c'était dans la partie ouest de la communauté, plutôt dans le village de Maria. Nous marchions sur le littoral et ça nous prenait probablement 30 à 45 minutes de marche pour arriver à l'endroit dont je me souviens. L'endroit est toujours là. J'y suis déjà allé et je ne dirais pas que j'ai été ramassé, mais les agents de pêche m'ont attrapé.

Je suis allé en cour et j'ai payé des amendes, mais ça ne m'a jamais empêché de pêcher.

Alexis Deschênes: Vous êtes comme M. Roberge.

Jeremy Jerome: Oui, je suis un peu comme lui. Il y a plein de choses qui se passent la nuit, même la pêche.

Alexis Deschênes: Vous avez donc eu affaire, vous aussi, à l'aspect répressif: des agents des pêches étaient là et ils vous ont imposé des contraventions.

Jeremy Jerome: Oui, mais j'ai eu une bonne discussion avec le groupe. D'ailleurs, on parlait de ressources humaines. Je me rappelle que j'étais seul avec un de mes petits cousins et il y avait quatre ou cinq agents sur la plage. Je suis allé voir ce qui se passait. Ils m'expliquaient que c'était une zone fermée et que je n'avais pas le droit de pêcher. Ils parlaient de tests.

J'ai remis en question la validité du test. J'ai demandé quand le fameux test avait été fait pour la dernière fois. Ils se sont tous regar-

dés, les quatre ou cinq, et ils n'avaient pas de réponse. Ils ne le savaient pas. C'était ça, leur réponse.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur Jerome.

Madame Lambert Koizumi, dans le fond, c'est ça, le problème. On s'aperçoit que l'eau est correcte, parce qu'il y a déjà des sites. On a une capacité technique pour en ouvrir. Le problème, c'est le manque de ressources. Le gouvernement fédéral ne veut pas se donner la peine.

J'ai fait une demande au mois de décembre pour qu'on ouvre des sites. La réponse que j'ai reçue, c'est qu'on était dans l'obligation de m'informer que le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques n'avait pas la capacité de soutenir les nouvelles demandes d'expansion en raison de contraintes de ressources.

À votre association, est-ce que vous avez eu une expérience similaire et une réponse similaire du gouvernement?

• (1800)

Catherine Lambert Koizumi: Absolument. Nous, nous avons vécu un peu la même situation. À l'AGHAMW, nous avons un site de mariculture dans la baie de Paspébiac depuis 2018 et nous y faisons pousser des algues.

Comme la diversification est l'un de nos mandats, nous voulions faire de la coculture en ajoutant des mollusques, soit des pétoncles, à notre site. En écrivant pour essayer d'obtenir les permissions, nous pensions collaborer avec Merinov pour aller chercher les échantillons d'eau et les faire tester pour avoir une approbation afin d'ajouter cette espèce à notre permis d'aquaculture.

Cependant, nous nous sommes fait dire qu'il n'y avait pas d'issue. Ça ne semblait pas être une question d'argent, parce que nous avions les fonds pour payer les analyses. Nous avions la capacité d'aller chercher les échantillons. Je n'ai pas la réponse sous les yeux, mais ça ressemblait exactement à ce que vous avez dit. Pour l'instant, il n'y a pas d'issue, puis on ne sait pas trop pourquoi, mais il n'y a pas de service qui semblait être offert pour faire cheminer notre demande.

Alexis Deschênes: Monsieur Courtemanche, on vous donnera la parole tout de suite après.

Madame Lambert Koizumi, dans le cas que vous mentionnez, vous étiez prêts à déboursier les frais.

Catherine Lambert Koizumi: Absolument, oui.

Alexis Deschênes: Cependant, la réponse de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, d'Environnement et Changement climatique Canada ou du ministère des Pêches et des Océans, c'était qu'on n'avait même pas le temps de regarder ça, n'est-ce pas?

Catherine Lambert Koizumi: C'est exact. Ce n'était pas une question d'argent, parce que nous avons les capacités et même des programmes de financement pour nous aider à développer cette coculture. Toutefois, en ce moment, tout est sur pause, parce qu'il n'y a pas de capacité de réponse du côté fédéral.

Alexis Deschênes: On n'a pas la capacité de répondre à une demande.

Monsieur Courtemanche, vous souhaitez ajouter quelque chose.

David Courtemanche: Oui, c'est un élément supplémentaire. Étant donné que seulement une poignée de sites sont ouverts, la pression qu'exerce la pêche sur les sites qui sont ouverts est beaucoup plus forte que s'il y avait d'autres sites ouverts. En matière de biomasse ou de gestion du stock, c'est sûr que ça entraîne un problème supplémentaire.

J'ai moi aussi pêché des coques, des myes, avec ma famille, avec mes enfants et avec mon beau-père à l'époque. Il est sûr que les journées où c'était ouvert, il y avait énormément de pression. Énormément de gens étaient présents. Ça démontre que c'est une activité sociale très importante en Gaspésie...

Alexis Deschênes: Pardon, je vous coupe la parole parce que je n'ai pas beaucoup de temps de parole, mais ce que vous dites est hyper important.

Dans le fond, le refus du gouvernement fédéral d'ouvrir des nouveaux sites sous prétexte qu'il manque de ressources alors qu'il nous envoie des agents en masse pour faire de la répression a des répercussions sur la durabilité des sites actuellement ouverts.

David Courtemanche: Oui, absolument. Si on était capable de répartir cette pression sur davantage de sites...

Alexis Deschênes: C'est ça. Ce n'est pas une bonne politique publique pour la durabilité des stocks.

David Courtemanche: C'est exact.

Alexis Deschênes: Monsieur Courtemanche, vous, vous avez la capacité technique...

Le président: Je suis désolé, mais le temps est écoulé.

Ceci complète le premier tour. Nous allons maintenant commencer le deuxième tour. La sonnerie d'appel va peut-être retentir, mais j'espère qu'il y aura consentement unanime pour continuer un peu plus longtemps.

Monsieur Généreux, vous avez la parole pour quatre minutes.

Bernard Généreux: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Lambert Koizumi, à ma connaissance, les Premières Nations ont des droits de chasse. Si je ne m'abuse, elles ont le droit de chasser sur certains territoires en Gaspésie. Est-ce qu'il n'y a pas un peu la même chose pour la pêche? N'avez-vous pas des droits ancestraux à cet égard aussi?

Catherine Lambert Koizumi: Oui, absolument. Il y a des traités qui reconnaissent les droits ancestraux issus de traités. C'est tout à fait le cas. Par contre, ce sont des ententes entre les communautés et le gouvernement. Chaque année, il y a quand même des démarches protocolaires et administratives. Souvent, les nations doivent ajouter les espèces visées dans les permis. Dans certains cas, il y a des ententes, tandis que, dans d'autres cas, il n'y a pas d'entente. Ça dépend vraiment des espèces visées.

Bernard Généreux: Est-ce que ce sont des ententes...

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, mais la sonnerie d'appel retentit.

Y a-t-il consentement unanime pour continuer pendant 10 minutes?

Des députés: D'accord.

• (1805)

Le président: Monsieur Généreux, vous pouvez continuer.

Bernard Généreux: Madame Lambert Koizumi, est-ce que ce sont des ententes que vous avez uniquement avec le gouvernement fédéral ou aussi avec le gouvernement provincial?

Catherine Lambert Koizumi: Ça dépend, parce qu'il y a certaines espèces qui sont gérées par le provincial. Si on parle des espèces océaniques, la plupart d'entre elles sont gérées par le fédéral. Dans ces cas-là, ce sont des ententes avec le fédéral. Par contre, lorsqu'il s'agit du saumon et des espèces anadromes, par exemple, ça va être géré par le provincial.

Cela dit, les Premières Nations ont des droits qui sont reconnus.

Bernard Généreux: D'accord.

Monsieur Courtemanche, tantôt, dans son témoignage, M. Bourdages disait que, sur une distance d'environ 150 kilomètres, il y avait des sites ouverts et des sites fermés. Quelle est la différence qui fait que l'eau de la baie des Chaleurs, sur une distance de 150 kilomètres, peut être bonne à un certain site et ne pas être bonne à un autre site qui se trouve un, deux, trois, cinq ou dix kilomètres plus loin?

Sincèrement, j'ai de la difficulté à comprendre ça. Je comprends qu'on n'analyse pas l'eau à tous les pouces sur une distance de 150 kilomètres et qu'on choisit des endroits où on recueille des échantillons d'eau dans des secteurs. Cependant, M. Bourdages, tantôt, nous disait qu'actuellement, il y a 7 secteurs qui sont ouverts sur 48 secteurs potentiels, sur une distance d'environ 150 kilomètres, si j'ai bien compris.

Alors, comment peut-on dire que l'eau n'est pas bonne à un endroit qui se trouve à cinq kilomètres d'un endroit où elle est jugée bonne?

Essayez de m'expliquer ça.

David Courtemanche: C'est quand même assez localisé. Il y a la question des eaux de ruissellement agricoles. Il y a la question des fosses septiques conformes ou non conformes. Il y a aussi des sites où il y a des stations d'épuration des eaux usées. Il arrive qu'à cause d'événements climatiques, les rejets se fassent directement en mer. Il y a différents facteurs qui font qu'effectivement, à très peu de distance l'un de l'autre, il peut y avoir un site fermé et un site ouvert.

Cependant, ce n'est pas ce dont il est question présentement. Il s'agit du fait que les sites qui sont fermés actuellement sont fermés par défaut, parce qu'ils ne sont pas échantillonnés. C'est ça, la différence. Si ces sites étaient échantillonnés, il pourrait être possible de les ouvrir, mais d'autres sites vont nécessairement demeurer fermés.

Bernard Généreux: Si je comprends bien, monsieur Courtemanche, on est en train de faire diminuer la ressource dans les sept sites ouverts en prétextant que les autres sites sont fermés de facto pour les protéger, alors que l'eau pourrait être bonne. En fait, elle n'est même pas échantillonnée, donc on ne peut pas savoir si elle est bonne ou non. On est essentiellement en train de détruire les stocks de coques dans les sites qui sont ouverts au détriment des autres sites, qui ne sont même pas échantillonnés. Je considère qu'il y a un non-sens factuel, là-dedans. C'est sans parler des sommes qu'on dépense pour que des gens viennent surveiller les plages jour et nuit avec des hélicoptères, par exemple. On investit des sommes très importantes là-dedans, mais on n'investit rien dans la recherche. Moi, je pense que la Gaspésie devrait se lever et dire que ça n'a aucun sens.

Je suis content, sincèrement, que M. Deschênes ait demandé cette étude. On parle de traditions, des Premières Nations et d'un aliment de qualité. Quand des gens nous disent ici que ça fait 50 ans qu'ils mangent des coques, qu'ils ont 75 ans et qu'ils n'ont jamais été malades, à un moment donné, il faut arrêter de s'énerver. Je pense qu'on pourrait même ouvrir des sites et faire l'analyse des eaux en même temps. On peut mâcher de la gomme et marcher en même temps.

Je comprends, monsieur Bourdages, qu'il peut y avoir une différence dans un cas où il y a une rivière où il peut y avoir des résidus agricoles. Cependant, l'eau de la baie est renouvelée deux fois par jour, elle subit un lessivage — c'est la même chose chez nous pour le fleuve Saint-Laurent —, et la qualité de l'eau s'est grandement améliorée depuis des années, notamment en raison de l'installation d'usines de traitement des eaux un peu partout en Gaspésie.

Je ne vous jette pas de blâme, évidemment, mais...

Le président: Je suis désolé, monsieur Généreux, mais votre temps de parole est écoulé.

Bernard Généreux: Je pense qu'il va y avoir d'autres études. En tout cas, l'étude se poursuivra avec des fonctionnaires et ça va être intéressant.

Le président: Je suis désolé, mais nous devons continuer.

Monsieur Morrissey, vous avez la parole pour quatre minutes.

[Traduction]

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Monsieur le président, je vais céder mon temps de parole à mon collègue, M. Deschênes.

[Français]

Le président: Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes: Je remercie M. Généreux de son appui, qui va être apprécié chez nous, en Gaspésie.

Je vais commencer par vous, monsieur Courtemanche. Admettons que nous avançons et que réussissons à obtenir une volonté politique pour finalement régler cette espèce d'injustice en raison de laquelle la baie des Chaleurs a été oubliée depuis trop longtemps. Sur le plan technique, comme Merinov est déjà sous-traitant pour Environnement et Changement climatique Canada, seriez-vous en mesure de mener les expertises nécessaires pour qu'on puisse tester l'eau et ouvrir des nouveaux sites dans la baie des Chaleurs?

• (1810)

David Courtemanche: Oui, et nous pourrions aussi former des groupes communautaires, des échantillonneurs, par exemple du côté de l'Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Wolastoqey ou de différentes organisations qui sont déjà structurées, pour peut-être réduire les coûts qui sont associés à l'ouverture d'un site.

Alexis Deschênes: Pouvez-vous préciser cette idée-là? S'agirait-il de bénévoles?

David Courtemanche: La forme que ça prendra va dépendre de certains facteurs. Je pense que nous avons des ressources locales qui sont distribuées sur le territoire. On parle beaucoup de la baie des Chaleurs, mais, en réalité, des sites coquilliers, il y en a à peu près partout en Gaspésie. Oui, nous sommes capables de faire le service technique. Maintenant, pour réduire les coûts d'échantillonnage, nous pourrions nous tourner vers des modes alternatifs si c'était autorisé par Environnement et Changement climatique

Canada, Pêches et Océans Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments. C'est quelque chose que nous pourrions faire.

Alexis Deschênes: Madame Lambert Koizumi, comment voyez-vous ça? Si on avait une volonté d'ouvrir des sites, quel genre de collaboration pourrait-on faire avec votre association?

Catherine Lambert Koizumi: En ce qui concerne l'AGHAMW, dans chacune des communautés, il y a des gardiens. Il pourrait y avoir de belles occasions de recueillir des échantillons tout au long de l'année, plusieurs fois par saison. Nous pourrions le faire 15 fois sur une période de 18 mois, comme demandé. Je n'y vois pas de problème. Nous pourrions commencer par cibler les bancs coquilliers près des communautés, qui sont prioritaires, ceux qui sont maintenant fermés, mais qui étaient utilisés de façon ancestrale. Ça peut se faire partout à l'échelle du territoire. Nous serions très favorables à ça. Ça fait plusieurs années que nous parlons de la réouverture des bancs coquilliers. C'est vraiment un dossier important pour nous.

Alexis Deschênes: Qui pourrait y participer? Comment voyez-vous ça? Est-ce que ce serait des bénévoles au sein des Premières Nations?

Catherine Lambert Koizumi: Il ne s'agirait pas nécessairement de bénévoles. Je crois qu'il faudrait prévoir de l'argent pour payer les personnes chargées d'aller chercher les échantillons, sans toutefois exagérer, évidemment. Je pense qu'il est important de prévoir une constance et une qualité dans la collecte des échantillons. Il existe peut-être certains programmes. Il serait important de favoriser des initiatives pour encourager tout cela. Je ne sais pas si ça doit être des bénévoles. Idéalement, on aurait les sous pour les payer. Si ça prend des bénévoles, je pense qu'on pourrait peut-être en trouver aussi.

Par contre, je favoriserais une collaboration avec nos communautés et les communautés côtières pour aller chercher ces échantillons. Les frais sont surtout liés aux analyses. Il est sûr que c'est un grand territoire, donc, il y a certainement des frais de déplacement.

Alexis Deschênes: Ça pourrait être un projet très porteur, dans le sens où toutes les communautés le long du littoral pourraient travailler ensemble.

Catherine Lambert Koizumi: C'est exact.

Alexis Deschênes: Monsieur Courtemanche, pour ce qui est des coûts, qu'est-ce que ça représenterait? Il est sûr qu'on peut faire affaire avec des groupes, mais, de façon générale, quel serait le coût pour ouvrir un nouveau site coquillier? On sait qu'il faut faire des tests sur un an et demi, on en a parlé. Qu'est-ce que ça représente à peu près?

David Courtemanche: Je vais laisser Mme Fortin en dire davantage sur les coûts. Toutefois, ce qui coûte cher, c'est de travailler sur un site. Il est sûr que, s'il y avait différents sites coquilliers, différentes zones coquillières à ouvrir en même temps, on ferait une tournée d'échantillonnage pour l'ensemble. Il est sûr qu'il est possible de réduire les coûts par site ou par zone.

Marie-Gil Fortin: En matière de coûts, on parle d'environ une sortie d'échantillonnage, soit un déplacement en Zodiac pour faire l'ensemble des points d'un secteur. C'est environ 5 000 \$ par sortie. Évidemment, si on peut faire trois sites au cours de la même journée, ça coûte beaucoup moins cher que de se déplacer à Carleton-sur-Mer, par exemple, pour faire juste un site et retourner le lendemain. Pour classifier un site, si on parle de 15 sorties, on peut parler de 75 000 \$. Si on fait trois sites par jour, au lieu de 5 000 \$, ce sera environ 6 000 \$. Il y a vraiment un gain à faire si on regroupe davantage de sites lors d'une même journée d'échantillonnage.

Alexis Deschênes: J'ai une question pour vous, monsieur Figueroa. Les autres peuvent répondre aussi.

Madame Lambert Koizumi, voulez-vous ajouter quelque chose sur les coûts?

Catherine Lambert Koizumi: Je voulais juste dire que, sans nécessairement avoir recours à des bénévoles, nous pourrions travailler avec les communautés qui sont vraiment situées à proximité. Nous avons aussi un Zodiac, à l'AGHAMW. Je pense qu'il y aurait moyen de faire des sorties dont le coût est inférieur aux montants qui ont été mentionnés.

• (1815)

Alexis Deschênes: Parlons du nombre de sites qu'il faudrait ouvrir si on partait de Gaspé et qu'on allait vers le sud. Monsieur Figueroa, vous avez parlé à beaucoup de pêcheurs. Je ne sais pas si vous avez une idée de ce qui correspondrait aux attentes des citoyens et qui permettrait finalement de faire perdurer la tradition tout en facilitant l'accès à la ressource. Combien de sites faudrait-il ouvrir?

Esteban Figueroa: Il faudrait analyser ça, bien sûr, mais j'aimerais poursuivre sur ce que mes collègues ont dit il y a quelques minutes.

Il est possible de faire ce qu'on appelle en sciences sociales de la recherche-action participative. Pour diminuer les coûts, on peut faire de l'échantillonnage avec des citoyens. Il y a un regroupement de citoyens qui se met en place en ce moment en Gaspésie pour donner accès à ces ressources à des citoyens et à des citoyennes sur le littoral. Il y a donc une volonté et, pour ce qui est de réduire le coût de l'échantillonnage, je suis tout à fait d'accord que ça pourrait être possible.

De plus, il est possible de faire des projets interdisciplinaires, notamment avec des chercheurs en sciences sociales et des historiens. Ce qui est très important, c'est vraiment d'intégrer toutes les connaissances et les savoirs locaux, notamment des communautés des Premières Nations, bien sûr, mais aussi des pêcheurs et des pécheuses qui font ça depuis 40 ou 50 ans. Ce sont eux qui vont aussi guider les scientifiques qui vont aller faire de l'échantillonnage. Il est quand même important d'avoir ça en tête.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Voilà qui met fin à l'audition de notre deuxième groupe de témoins.

Je tiens à remercier tous nos invités d'être présents, que ce soit en personne ou par vidéoconférence. Leurs témoignages nous seront très utiles pour finaliser notre rapport et nos recommandations à l'intention du gouvernement.

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler que notre prochaine réunion aura lieu le lundi 13 avril, lors de laquelle nous examinerons l'étude relative à la Loi sur les pêches. Si vous avez des suggestions, merci de nous les transmettre par écrit à l'avance afin que nous puissions les étudier plus rapidement.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>